

LE SENAT LA FRANCE LE MONDE

3^e Journée des Français de l'étranger
Samedi 5 septembre 2009 de 10h00 à 18h30



Sénat - 15, rue de Vaugirard 75006 Paris

Pour plus d'informations sur cette journée : www.expatries.senat.fr

100-02



Sommaire

5
Les sénateurs des Français établis hors de France

6
Le Sénat et l'international

7
Plan d'accès et programme

9
Table ronde 1

11
Table ronde 2

13
Table ronde 3

15
Présentation des stands

19
Débat télévisé depuis l'hémicycle

24
La représentation institutionnelle des Français établis hors de France

29
Expatriation, représentation politique et exercice du droit de vote. Quelques exemples étrangers

33
Les Français à l'étranger, quelques statistiques

39
Biographies des sénateurs des Français de l'étranger

La France d'outre-frontières, quelques repères

12 sénateurs
et 155 représentants élus à l'AFE
(et 11 députés, à compter du prochain renouvellement de l'Assemblée Nationale).

164 milliards d'euros
investis par la France en 2007, soit le 3^e investisseur mondial.

422 établissements
à programme français à l'étranger.

Plus de 2 millions
de Français établis hors de France.

12 500 militaires
militaires sur le terrain des opérations extérieures.

2^e réseau diplomatique
et consulaire : 158 ambassades sur les cinq continents.

80 000 étudiants
du supérieur inscrits à l'étranger en 2006.

Bienvenue au Sénat pour la 3^e journée des Français de l'étranger !

La mission du Sénat, c'est la représentation des territoires : les territoires métropolitains, ceux d'outre-mer et aussi les Français établis hors de France. C'est à eux qu'est consacrée cette journée, pour leur permettre de se faire mieux connaître, et, peut-être, de donner à certains l'envie de tenter à leur tour l'aventure de l'expatriation, pour quelques années ou pour plus longtemps...

Les deux précédentes éditions de la Journée des Français de l'étranger, en 2006 et 2008, ont été des succès. Un public nombreux est venu s'informer, participer aux tables rondes, rencontrer professionnels et élus. De nombreux expatriés, de passage en France à l'occasion des congés d'été, viennent se faire préciser certains aspects de leur couverture sociale, de leur retraite, de leur représentation. Cette journée est bien devenue leur journée, un rendez-vous utile et agréable, où l'on se retrouve avant de repartir, où l'on informe et s'informe, où l'on partage analyses et expériences.

Et c'est bien naturellement que le Sénat, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes, a décidé d'organiser et d'accueillir cette Journée. Car les Français de l'étranger sont chez eux au Sénat. Ils y sont représentés depuis 1946, par douze Sénateurs élus à cet effet selon des modalités spécifiques. La révision constitutionnelle adoptée en juillet 2008 prévoit qu'ils seront désormais représentés également à l'Assemblée Nationale : lors des élections législatives de 2012, ils éliront des Députés des Français de l'étranger. Ce sera un renforcement et une amélioration de leur représentation parlementaire, qui leur permettra de faire entendre leur voix dans les deux assemblées du Parlement. C'était une demande constante des associations, et un engagement du Président de la République : les Députés et les Sénateurs l'ont voté.

Le Sénat, fort de plus de 60 ans de représentation des Français de l'étranger, continuera, avec les Députés, à veiller à ce que les Français du monde soient aussi des citoyens pleinement représentés !

Deux millions de Français vivent hors de nos frontières. L'expatriation est une expérience professionnelle, personnelle et familiale passionnante. C'est une ouverture au monde, à une autre culture, qui oblige à s'adapter, à se remettre en question. A chacun de mes déplacements à l'étranger, je rencontre nos compatriotes installés dans le pays, pour un moment de dialogue et d'échange. D'abord pour leur dire mon amitié et celle



Gérard Larcher
Président du Sénat

du Sénat, mais aussi pour entendre leurs analyses, leurs préoccupations parfois.

La moitié sont des binationaux : à ces compatriotes qui sont aussi chez eux dans le pays dans lequel ils sont installés, à ces Français établis hors de France mais dans un pays qui ne leur est pas étranger, dont certaines préoccupations sont parfois spécifiques, je veux dire qu'avoir deux cultures, c'est avoir une culture de plus et certainement pas une culture de trop. Ils peuvent être fiers de se sentir pleinement Français.

Vivre à l'étranger, loin de chez soi, est aussi un choix courageux. Ce sont des difficultés supplémentaires à affronter. La scolarité des enfants ou encore le maintien d'une couverture sociale, pour soi et pour sa famille, font partie de ces difficultés. Sur ces sujets, le Sénat est depuis longtemps en première ligne et veille à ce que nos compatriotes soient accompagnés dans leur expatriation, à ce qu'ils puissent conserver un lien fort avec la France.

Nos expatriés sont une de nos forces : ils sont les acteurs au quotidien de notre rayonnement culturel et de notre compétitivité économique, un atout majeur de notre pays dans la mondialisation. Toutes et tous, ils sont des représentants de la France. J'ai pu constater, par l'accueil qui m'a été réservé lors de mes déplacements, que nous avons, à l'étranger, un capital sympathie élevé : je sais que c'est aussi grâce à chacun d'entre eux qui, jour après jour, tissent les liens solides qui unissent la France et leurs pays de résidence.

Je suis heureux de les retrouver à l'occasion de cette Journée que leur consacre le Sénat. Elle est un temps fort de notre relation, une relation ancienne et quotidienne : c'est chaque jour de l'année que les Français de l'étranger sont présents et représentés au Sénat !

Assemblée des Français de l'étranger



⊙ Une assemblée représentative des quelque deux millions quatre cent mille Français établis hors de France. Elle a succédé au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE).

⊙ Le porte-parole des Français de l'étranger, le défenseur attentif, pugnace et constant de leurs droits et de leurs intérêts.

⊙ L'interlocuteur privilégié en France comme à l'étranger du gouvernement, des missions diplomatiques et des postes consulaires sur toutes les questions relatives à l'installation des Français établis hors de France.

⊙ Un faisceau d'expertise et de compétences au service des Français établis hors de France : outre le ministre des Affaires étrangères et européennes, président de droit et membre du Bureau, l'Assemblée des Français de l'étranger sera à partir de juin 2009 composée de 179 membres dont 12 sénateurs, 155 membres élus au suffrage universel direct à travers le monde et 12 personnalités qualifiées désignées par le Président de l'Assemblée pour leur connaissance des questions liées à l'expatriation.

⊙ Un collège électoral : les 155 membres élus élisent à leur tour les 12 sénateurs des Français établis hors de France. Ces 155 membres peuvent, tout comme les sénateurs parrainer un candidat à l'élection présidentielle.

LES ÉLUS

⊙ Leur mandat est de six ans. Ils sont renouvelables par moitié tous les trois ans dans deux zones différentes :

- Afrique et Amérique (Série A) en juin 2009,
- Europe, Asie-Océanie et Levant (Série B) en 2012.

⊙ Tous les Français établis hors de France élisent leurs représentants dans les bureaux de vote à l'étranger, par correspondance ou par Internet, à condition d'être inscrits sur la liste électorale consulaire de la circonscription dont ils dépendent avant le 31 décembre précédant la date du scrutin.

À PARIS

⊙ L'Assemblée des Français de l'étranger se réunit deux fois par an en session plénière. Un Bureau (le Président, les 3 Vice-Présidents et 27 membres) assure la continuité des travaux.

Les conseillers travaillent en plénière et en commissions. Ils élaborent des rapports, des résolutions, soumettent des vœux et des motions à l'administration en faveur des Français de l'étranger.

Ils émettent des avis sur les textes et les projets qui leur sont soumis par le gouvernement. Ils interpellent l'administration par des questions écrites ou orales.

⊙ Ils sont représentés dans de nombreux organismes publics et institutions touchant à tous les domaines de la vie à l'étranger (enseignements, emploi, couverture sociale, sécurité, aide juridique etc.).

⊙ Les 12 sénateurs, membres de droit de l'Assemblée des Français de l'étranger, relaient vœux et motions et déposent des propositions de lois ou des amendements à la législation en faveur des Français de l'étranger.

SUR LE TERRAIN

⊙ Le nombre des élus représentant une circonscription varie en fonction du nombre de Français vivant dans cette zone. Ainsi les élus peuvent représenter une grande région (ex : côte Est des Etats-Unis) ou plusieurs pays (ex : Djibouti, Somalie, Erythrée, Ethiopie).

⊙ Ils sont consultés par les chefs de missions diplomatiques et de postes consulaires sur toute question touchant aux intérêts des communautés françaises à l'étranger.

⊙ Ils donnent leur avis avant l'ouverture des négociations bilatérales susceptibles d'influer sur la situation des expatriés (conventions fiscales, de sécurité sociale, droit de la famille etc.)

⊙ Ils sont présents et travaillent pour vous avec :

- les comités consulaires (emploi et formation, protection et aide sociales, bourses scolaires, sécurité) ;
- les services économiques et culturels des ambassades ;
- les associations de Français à l'étranger ;
- les écoles et lycées français ;
- les instituts et centres culturels ;
- les Alliances françaises.



Les sénateurs des Français établis hors de France

Jean-Pierre CANTEGRIT
Sénateur (UMP) depuis 1977
Commission des affaires sociales



Monique CERISIER-ben GUIGA
Sénatrice (SOC) depuis 1992
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Christian COINTAT
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.
Commission des Affaires européennes



Robert DEL PICCHIA
Sénateur (UMP) depuis 1998
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.
Commission des Affaires européennes



Louis DUVERNOIS
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Christophe-André FRASSA
Sénateur (UMP) depuis 2008
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées



André FERRAND
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation



Joëlle GARRIAUD-MAYLAM
Sénateur (UMP) depuis 2004
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Michel GUERRY
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées



Christiane KAMMERMANN
Sénateur (UMP) depuis 2004
Commission des affaires sociales

Claudine LEPAGE
Sénatrice (SOC) depuis 2008
Commission de la culture, de l'éducation et de la communication



Richard YUNG
Sénateur (SOC) depuis 2004
Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.
Commission des Affaires européennes

Depuis 1946, une des missions spécifiques du Sénat est d'assurer la représentation parlementaire des Français établis hors de France (la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a certes prévu la création de députés des Français de l'étranger, mais cette mesure ne prendra effet qu'à compter du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale). Le nombre des sénateurs des Français de l'étranger a varié depuis lors, pour s'établir à 12 depuis 1983. Ils sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral, formé des membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France est le même que celui de tout autre sénateur, mais leur circonscription est "le monde entier moins la France" (métropole et Outre-mer). Ils ne représentent pas les Français de tel ou tel pays en particulier mais l'ensemble de la communauté française. Particulièrement intéressés par les questions internationales, ces sénateurs participent activement aux groupes interparlementaires d'amitié. Véritables traits d'union entre le Sénat et les expatriés, les sénateurs des Français de l'étranger sont aussi des promoteurs actifs de la présence française dans le monde et du rayonnement international de la langue et de la culture françaises.



Le Sénat et l'international

Au-delà du contrôle de la politique étrangère du Gouvernement, le Président du Sénat, les organes internes du Sénat (la commission des Affaires étrangères, notamment, les groupes d'amitié, etc.) et les sénateurs eux-mêmes s'investissent activement dans le domaine international.

6

Cet engagement résulte d'une double conviction.

La première est qu'une large part des événements susceptibles d'affecter la vie de la Nation et des Français se produisent à l'étranger ou y trouvent leur origine : il faut anticiper ces événements afin de mieux appréhender leurs conséquences et les moyens d'y faire face. La seconde est que dans le contexte d'une "diplomatie parlementaire" en forte expansion, le Sénat a un rôle à jouer pour contribuer au développement de l'influence et du rayonnement de notre pays à l'étranger.

Aussi le Sénat s'efforce-t-il d'être plus présent à l'international de manière à mieux en appréhender les différentes facettes, y compris les questions qui concernent en propre les Français de l'étranger.

L'ouverture du Sénat à l'Europe et sur le monde est devenue un réflexe au quotidien.



ACCÈS 1



ACCÈS 2

ACCÈS 1

Stands

Table ronde n° 2

Retransmission du débat télévisé

ACCÈS 2

Stands

Tables rondes n° 1 et 3

Programme

10H30 SALLE DES CONFÉRENCES

Table ronde n°1

“Les canaux de l’implantation économique à l’étranger”

Animée par Sylvette Figari, journaliste au MOCI

11H30 SALLE CLEMENCEAU

Table ronde n°2

“Départ à l’étranger et retour en France : mode d’emploi”

Animée par Philippe Dessaint, journaliste à TV5 Monde

15H00 SALLE DES CONFÉRENCES

Table ronde n°3

“Les métiers du service public à l’étranger, quelle contribution pour la présence française ?”

Animée par Caroline Delage, journaliste à Public Sénat

17H00 SALLE CLEMENCEAU

Débat télévisé en direct depuis l’hémicycle

Présidé par Gérard Larcher, Président du Sénat

Animé par Emmanuel Kessler et Sonia Mabrouk

TOUTE LA JOURNÉE

Sur les stands,

trouvez les réponses à vos questions sur l’expatriation et des clés pour réussir à l’étranger

Retrouvez les travaux de la Journée et des deux précédentes sur www.expatries.senat.fr





UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**AUCUN FRANÇAIS
N'EST SEUL À L'ÉTRANGER**

REJOIGNEZ-NOUS !

28 rue de Châteaudun 75009 Paris
Tél. : 01 53 25 15 50 - Fax : 01 53 25 10 14
email : info@ufe.org - skype : ufemonde

www.ufe.org

Table ronde 1

“Les canaux de l’implantation économique à l’étranger”

Salle Clemenceau : 10h30-12h00

Animée par Sylvette FIGARI, journaliste au *Moniteur du Commerce International*

A l’heure où les frontières économiques s’estompent sous l’effet de la globalisation, et où les Chefs d’États ont unanimement rejeté le protectionnisme comme remède à la crise, pourquoi tant de marchés restent-ils “étrangers” pour les entreprises françaises ?

L’implantation à l’étranger constitue pourtant l’une des grandes clés de la prospérité économique d’un État. Le creusement du déficit du commerce extérieur depuis 2004 souligne les difficultés de nos entreprises à s’exporter.

Il existe nombre d’institutions et d’acteurs – certains publics, d’autres privés – qui ont pour but de renforcer le dynamisme économique français en Europe et au-delà... Quels sont les canaux qui facilitent l’implantation de nos entreprises à l’étranger et comment fonctionnent-ils ? Ces différentes institutions travaillent-elles de concert ? Comment expliquer que la France fasse figure de mauvais élève par rapport à certains de ses voisins européens, faut-il changer de recette ? L’implantation des petites et moyennes entreprises à l’étranger relève-t-elle d’une “mission impossible” ? Et quid des effets de la crise ?

Les intervenants de cette table ronde représentant des organismes publics, différents réseaux d’entreprises et le secteur privé, tenteront de répondre à ces interrogations, puis à vos questions.

INTERVENANTS

François CARCAUD-MACAIRE

Directeur général de TOTAL
Développement Régional

Thierry COURTAIGNE

Directeur général de Medef International

Bruno DURIEUX

Président du Comité National
des Conseillers du Commerce Extérieur
de la France (CNCCEF)

Pierre-Antoine GAILLY

Président de l’Union des Chambres
de Commerce et d’Industrie Françaises
à l’Étranger (UCCIFE)

Christophe LECOURTIER

Directeur général d’Ubifrance

Chantal DU MAZEL

Secrétaire général du Club d’affaires
France-Yémen

François SIMONESCHI

Responsable éditorial, *Les Échos de la franchise*

Français du Monde



Association Démocratique
des Français à l'Étranger

Français du Monde - ADFE, association reconnue d'utilité publique, rassemble depuis 1980 tous les Français qui, hors de France, partagent **des idéaux et des valeurs de justice sociale, de pluralisme, de tolérance, de démocratie, de solidarité**. Elle n'est liée à aucun parti politique mais réunit toutes les sensibilités de la gauche républicaine présente à l'étranger. Elle vit, travaille, débat, propose, agit selon des principes clairement de gauche. Elle publie un bimestriel, *Français du Monde*, comportant d'utiles fiches pratiques spécialement conçues en direction des Français expatriés.

Français du Monde - ADFE **défend les intérêts** des Français résidant hors de France et **apporte soutien et conseil** aux Français désireux de s'expatrier grâce à une présence dans **plus d'une centaine de pays**.

www.francais-du-monde.org

Table ronde 2

“Départ à l'étranger et retour en France : mode d'emploi”

Salle Clemenceau : 11h30-13h00

Animée par Philippe DESSAINT, journaliste à TV5 Monde

Partir à l'étranger, oui, mais comment ? Au-delà de la diversité des motivations individuelles et des atouts personnels existe-t-il de bonnes recettes pour une expatriation réussie ?

Et quid du retour, qu'il soit choisi ou – ça arrive... – subi en raison d'impératifs personnels imprévus ou d'événements internationaux inattendus ? Quelles perspectives de reprise d'activité dans votre entreprise ou votre administration d'origine ?

Cette table ronde permettra d'identifier quelques-uns des outils et des comportements fondamentaux que chaque candidat à l'expatriation doit garder à l'esprit : les démarches administratives, la scolarisation des enfants dans le pays de destination, l'accompagnement par le conjoint, la retraite et les différents régimes fiscaux, l'exercice des droits électoraux, la protection sociale, etc.

Un vrai “mode d'emploi” pour tirer le meilleur parti des dispositifs existants !

INTERVENANTS

Christophe BOUCHARD

Chef du service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Ramon CASAMITJANA

Président du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés (CEFR)

Lorenzo CORNUAULT

Directeur du Volontariat International en Entreprise à Ubifrance

Didier ETIENNE

Adjoint au chef de la Mission des Fonctionnaires Internationaux (MFI) du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Jean-Pierre LIEB

Inspecteur général des Finances

Cyril MALOINE

Directeur adjoint de la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux (DRESG)

Un représentant de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

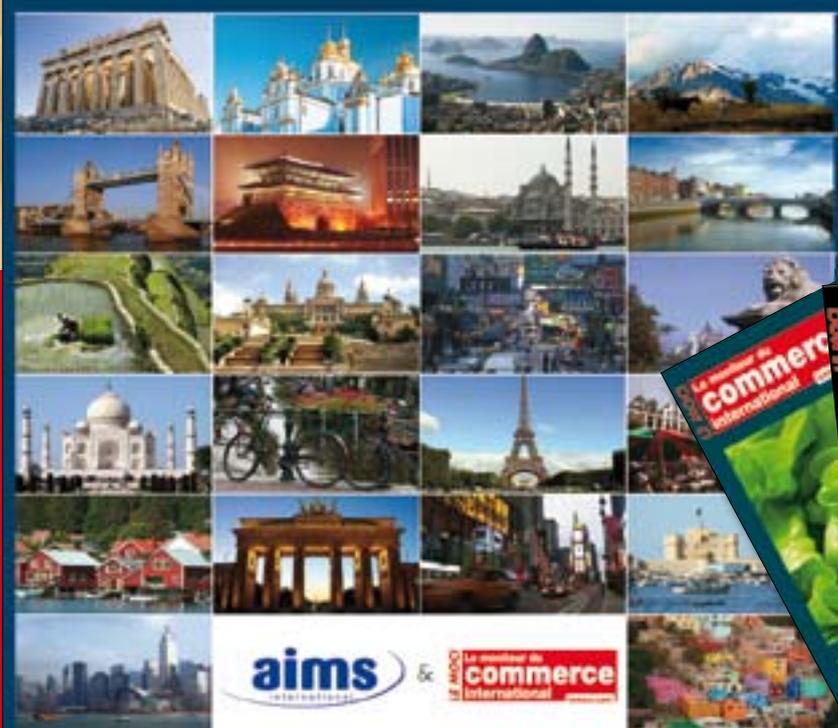
**VOTRE
GPS BUSINESS
À L'INTERNATIONAL**

n°1

GUIDE

du recrutement

dans plus de 50 pays



AYEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE AVEC LE MOCI

- Seul magazine du commerce international pour les entreprises
- La référence depuis 1883
- Un lectorat de PDG DG et décideurs en entreprise

«NOUVEAU» www.lemoci.com

Abonnement : 01 49 70 12 48 - Publicité : 01 49 70 12 07

Table ronde 3

“Les métiers du service public à l'étranger : quelle contribution pour la présence française ?”

Salle des conférences : 15h00-16h30

Animée par Caroline DELAGE, journaliste à *Public Sénat*

Être aux côtés des Français où qu'ils se trouvent à l'étranger, favoriser leur installation et celle des entreprises, assurer leur évacuation dans certaines circonstances graves, veiller aux intérêts nationaux et contribuer au rayonnement culturel et économique français dans le monde : telles sont les missions du réseau diplomatique et des autres métiers du service public à l'étranger.

Pourtant leur rôle essentiel n'est pas toujours assez connu. Agents des ambassades, consuls, proviseurs de lycée français à l'étranger, volontaires internationaux – que font-ils exactement et comment concourent-ils à l'objectif de renforcement de la présence économique et culturelle ? Des représentants de différents corps de métiers feront part de leur expérience concrète et parleront de leur rôle auprès des expatriés, notamment des chefs d'entreprises françaises à l'étranger.

INTERVENANTS

Jean-Pierre BAYLE

Ancien président de la Mission Laïque Française

Alain CATTÀ

Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE) du Ministère des affaires étrangères et européennes

M. Bertrand COCHERY

Consul général à Londres

Thierry COURTAIGNE

Directeur général de Medef International

Anne-Marie DESCÔTES

Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)

Jean-Claude JACQ

Secrétaire général de l'Alliance Française

Serge MOSTURA

Directeur du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes

Patrick TÉNÈZE

Chef du service communication et événements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, ancien proviseur

LA CFE

ASSURER ET PROTÉGER LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Offrir aux Français de l'étranger la même Sécurité sociale qu'en France : telle est la vocation première de la Caisse des Français de l'Étranger.

Environ 170 000 personnes à travers le monde sont aujourd'hui protégées par la CFE. C'est une Caisse de Sécurité sociale dont les règles sont définies par l'autorité publique.

Elle gère le régime des expatriés et propose aux Français de l'Étranger une protection contre trois risques :

■ **maladie-maternité.**

Cette couverture s'adresse aux salariés, aux non-salariés, aux personnes inactives ou pensionnées, aux étudiants.

■ **accidents du travail et maladies professionnelles** pour les seuls salariés, avec les mêmes prestations que dans le régime général français.

■ **vieillesse-retraite de base de la Sécurité sociale pour les salariés.**

Pour ce risque la CFE prend en compte les adhésions et encaisse les cotisations au profit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

UNE ASSURANCE SOCIALE PAR NATURE

La CFE offre par exemple :

■ le bénéfice d'une aide, via le Consulat, au profit des **personnes à revenus modestes** qui souhaitent adhérer à l'assurance maladie.

■ des cotisations d'assurance maladie réduites **pour les jeunes**, pour que le coût ne soit pas une raison de partir sans protection sociale.

■ un réseau d'**établissements hospitaliers conventionnés** à l'étranger. L'assuré y bénéficie à la fois de tarifs garantis et du tiers payant.

■ une **coordination des droits avec les régimes obligatoires français**, notamment au moment du retour en France.

L'expatriation peut souvent être synonyme de perte de droits. L'adhésion à la CFE garantit la continuité de ces droits.

UNE CAISSE ORIGINALE

■ elle est **entièrement volontaire**. L'assuré y a le choix des risques et peut demander sa radiation

■ elle est **soumise à la concurrence** et ne dispose, contrairement à la Sécurité sociale en France, d'aucun monopole.

■ elle est financée par les seules cotisations de ses adhérents et a toujours, depuis sa création, présenté des **comptes équilibrés**.

■ son Conseil d'administration est composé principalement de **membres élus** par l'Assemblée des Français de l'Étranger.



Présentation des stands



La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire du Ministère des Affaires étrangères (DFAE) et européenne et l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger (AEFE) sont là pour répondre à vos questions. Vous vous demandez comment s'informer avant le départ, obtenir des informations générales ou médicales. La maison des Français de l'étranger est à votre disposition pour vous orienter.

Commencez par vous rendre sur le stand : "Préparer votre expatriation"

Vous souhaitez savoir comment scolariser vos enfants dans des établissements du réseau de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Avez-vous pensé à l'environnement juridique bilatéral dans lequel vous allez évoluer, les conventions fiscales et de sécurité sociales en vigueur entre la France et votre futur pays de résidence ? Savez-vous qu'il existe des aides sociales pour les Français de l'étranger ?

Rendez-vous sur le stand "Accompagner votre expatriation"

Pourquoi est-il important de s'inscrire au consulat dès votre arrivée ? Comment fonctionne l'état civil ? Comment obtenir de papiers d'identité ? Vous êtes attendus sur le stand "Vos services consulaires" Comment participerez-vous à la vie politique, aux élections nationales et à celles qui sont spécifiques aux Français expatriés comme l'Assemblée des Français de l'étranger ?

Faites entendre votre voix avec le stand "Votre vie citoyenne"

Osez l'expatriation, nous sommes à vos côtés !



Résolument à gauche, Français du Monde-ADFE défend tous les Français, quelles que soient leur condition et leur origine. Présente dans plus de 150 pays, elle offre une présence de terrain vivante et solidaire et se préoccupe de tous les sujets que les Français de l'étranger ont en commun : protection sociale, éducation, exercice du droit de vote, culture, protection consulaire, entrepreneuriat...



Offrir aux Français de l'étranger la même Sécurité sociale qu'en France : telle est la vocation première de la Caisse des Français de l'Étranger. Environ 170 000 personnes à travers le monde sont aujourd'hui protégées par la CFE. Elle couvre trois risques : maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse-retraite de base de la Sécurité sociale.



ADIFLOR, présidée par le Sénateur Duvernois, œuvre depuis 1985 pour la promotion de la lecture en français et de la diversité culturelle francophone. Chaque année, plus de 200 000 livres enrichissent les fonds de bibliothèques, d'établissements scolaires de par le monde. L'action d'ADIFLOR repose sur un réseau de solidarité internationale et bénéficie du soutien des éditeurs et des pouvoirs publics.



Établissement public du ministère de l'Éducation nationale, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) assure des missions de coopération en éducation, de service public et de rayonnement. En appui à la mobilité internationale, il gère différents programmes liés aux langues (échange d'assistants, stages et séjours professionnels pour les enseignants...). Il est également chargé de la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés étrangers.



Hommes et femmes d'entreprises, choisis pour leur expérience à l'international, les Conseillers du commerce extérieur de la France sont nommés pour 3 ans par décret du Premier ministre. Depuis 110 ans, ils mettent bénévolement leur expérience au service de la présence économique française dans le monde en transmettant leurs recommandations aux pouvoirs publics et leur expertise aux entreprises et en intervenant auprès des jeunes afin de les sensibiliser aux métiers de l'international. Pour plus d'informations <http://www.cnccef.org>

Présentation des stands (suite)

...



La Fondation Alliance française, reconnue d'utilité publique, a été créée en juillet 2007 afin d'assurer la coordination et le développement du millier d'Alliances françaises implantées dans 136 pays. Ces Alliances, de droit local, ont pour mission l'enseignement du français et la diffusion des cultures francophones. Elles accueillent aujourd'hui plus de 460 000 étudiants et près de 6 millions de spectateurs aux événements culturels.



Le CLONG-Volontariat regroupe 14 associations concernées par l'envoi de volontaires en mission de solidarité internationale dans les pays du Sud. Lieu d'échange d'expériences et de pratiques sur les questions de volontariat de solidarité internationale et de ressources humaines expatriées en ONG, le CLONG permet également à ses membres d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.

FINANCES PUBLIQUES

Le Centre des Impôts des Non-résidents, qui dépend de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG), gère les contribuables résidents à l'étranger (dépôt de déclaration d'impôt sur le revenu, réclamation...).

Il s'agit :

1) de résidents à l'étranger :

- percevant des revenus de source française soumise à l'impôt sur le revenu ;
- possédant en France un patrimoine taxable à l'impôt sur la fortune.

2) ou d'héritiers ou donataires de résidents à l'étranger disposant de biens en France ou d'agents de l'État en service hors de France.



France-Expatriés développe depuis bientôt 15 ans des activités dans le domaine de la mobilité internationale. La société est aujourd'hui le centre de référence pour l'expatriation (éditions d'ouvrages pour expatriés et DRH, conseil et formations, régie publicitaire off et on-line pour les annonceurs) et s'adresse aussi bien aux candidats au départ qu'aux Français déjà installés à l'étranger.

LE SENAT LA FRANCE LE MONDE



La DREIC coordonne les politiques des relations européennes, internationales et de coopération du Ministère de l'Éducation nationale et du ministère

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle contribue au développement de la francophonie et à l'ouverture internationale du système éducatif français. La DREIC est l'interlocuteur privilégié du Ministère des Affaires étrangères et européennes dans la mise en œuvre des projets avec les pays partenaires.



La FIAFE, Fédération Internationale des Accueils Français et francophones à l'Étranger, compte plus de 150 Accueils dans 75 pays. Un Accueil FIAFE, animé par des bénévoles, c'est une multitude de renseignements pratiques et d'activités, une connaissance et ouverture sur le pays hôte. C'est un atout pour les entreprises françaises dans la réussite de l'implantation de leurs salariés à l'étranger.



La Mission laïque française, association sans but lucratif, partenaire des ministères de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères, gère des établissements scolaires à l'étranger et des écoles en lien avec des sociétés exportatrices. Elle développe des activités d'ingénierie éducative, de conseils, d'audit et d'expertise. La MLF, c'est 99 établissements dans 39 pays, 40 000 élèves.



Mondissimo c'est :

- La convention Mondissimo de la Mobilité Internationale les 12 et 13 novembre 2009 au Palais Brongniart à Paris (100 exposants, 40 conférences et forums)
- un site Internet consacré à l'expatriation : www.mondissimo.com
- 3 télés sur le web dédiées aux français de l'étranger : www.news21.tv, www.expatriation.tv et www.usa-expat.tv pour tous les francophones aux USA.



Quelques missions de Pôle emploi services (ex-Garp)

- Au niveau National
- gérer l'Assurance chômage des expatriés dans les pays situés hors de l'Espace Economique Européen
- recouvrer les cotisations chômage des employeurs intermittents du Cinéma Spectacle
- Au niveau Régional,
- recouvrer les cotisations des entreprises affiliées à l'Assurance chômage en Ile-de-France



L'Espace Emploi International réunit le service expatriation de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etranger et des Migrations (ANAEM) www.anaem.fr et l'ANPE International. L'Espace Emploi International facilite l'emploi à l'international et propose un service de placement à l'étranger pour des postes qualifiés difficiles à pourvoir localement.



UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique. UBIFRANCE accompagne les entreprises françaises dans leur démarche à l'export, depuis le diagnostic export fait à l'échelon régional jusqu'à la réalisation de leurs projets sur les marchés étrangers.



L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Étranger représente un réseau de 114 CCI Françaises à l'Étranger, dans 78 pays (900 collaborateurs, biculturels pour la plupart, et 25000 entreprises). Les CCIFE sont des associations de droit local, leur vocation est d'animer les communautés d'affaires franco-étrangères et d'accompagner les entreprises françaises à l'international.



L'Union des Français de l'Étranger accueille, informe et soutient les Français avant, pendant et après leur séjour hors de France dans une ambiance solidaire et conviviale. Forte d'un réseau mondial de 163 représentations, l'UFE, reconnue d'utilité publique, fondée en 1927, défend les intérêts des Français de l'Étranger auprès des pouvoirs publics.



Le Volontariat International offre aux jeunes de 18 à 28 ans la possibilité de vivre une expérience professionnelle à l'étranger tout en renforçant le développement économique, scientifique et culturel de la France. Les missions peuvent s'effectuer dans les entreprises, les ambassades et les services de l'État français à l'étranger. C'est une excellente formule pour démarrer une carrière à l'international dans des conditions avantageuses et sécurisantes.

Chaîne civique et citoyenne...

Des Directs intégraux

Des Débats de fond

Des Documentaires et des fictions

... pour mieux comprendre les enjeux de notre société



Montrer

Expliquer

Faire partager

... pour rapprocher les citoyens du politique

S'informer, réagir et participer aux émissions en temps réel : www.publicsenat.fr

- une diffusion 24/24 en streaming
- un accès à la carte gratuit et illimité au VOD (directs, débats magazine)
- des plateformes interactives pour s'inviter dans les débats en direct



Une fenêtre sur
l'actualité politique et
parlementaire 24h/24
en direct et en simultané.



Débat télévisé depuis l'hémicycle

Retransmis dans la Salle Clémenceau

Présidé par Gérard LARCHER, Président du Sénat

En présence d'Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur

Animé par : Emmanuel KESSLER et Sonia MABROUK, journalistes à Public Sénat

Les Français de l'étranger apportent une contribution importante au rayonnement de la France dans le monde, même si elle n'est pas toujours bien connue des Français de France. Cette année encore le Sénat les met à l'honneur.

M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Anne-Marie Idrac, Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, les douze sénateurs qui les représentent au Parlement et les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger leur rendront un hommage dynamique au cours de l'émission de télévision de clôture de la journée du 5 septembre 2009, diffusée en direct depuis l'hémicycle et retransmise salle Clémenceau. L'émission comportera des reportages sur la représentation institutionnelle des Français de l'étranger ainsi que des portraits de Français de l'étranger au parcours significatif : Blandine Boulekone (Vanuatu), Blandine Donot (Algérie), Isabelle Dusastre (Canada), Philippe Fabry (Sri Lanka), Alain de Krassny (Autriche) et Monique Veaute (Italie).

17h00-18h30





Audiovisuel extérieur de la France

La mondialisation s'accélère et les enjeux de communication, d'influence et de rayonnement sont devenus déterminants. La révolution technologique rend d'autant plus nécessaire la constitution d'un groupe médiatique français de taille internationale, moderne, compétitif, offrant un regard spécifique sur l'actualité internationale : celui du pluralisme, de la diversité des points de vue, de l'indépendance d'esprit et de l'expertise sur tous les phénomènes affectant l'évolution de nos sociétés.

L'Audiovisuel extérieur de la France développe les activités des chaînes de télévision et radios françaises et francophones diffusant à l'étranger.

FRANCE 24

Chaîne d'information en continu, diffusée en **français, anglais, arabe** dans **160 pays sur TV, web et mobiles**.

RFI

Radio d'information internationale à l'**expertise éditoriale inégalée** et sa filiale arabophone Monte Carlo Doualiya.

Et la chaîne francophone partenaire :

TV5MONDE

1^{re} chaîne mondiale en français.



487 425 811 RCS PARIS

AU-DELÀ DE L'INFORMATION

Retrouvez FRANCE 24
sur le câble, le satellite,
l'ADSL, les mobiles et FRANCE24.com

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE 24H/24
INTERNATIONAL NEWS 24/7
قناة للأخبار الدولية 24 ساعة



RFI, votre radio pour comprendre le monde.

la Chronique Des Français de l'Etranger

Hélène Da Costa propose une galerie de portraits, des informations pratiques et un regard sur la vie quotidienne.

du lundi au vendredi :
1h27, 7h56, 13h48 et 20h23

plus d'info :
www.rfi.fr

paris
89fm 



INFO



LA BELLE VIE



THÉÂTRE



MAGAZINE



DIVERTISSEMENT



CINEMA



DOCUMENTAIRE

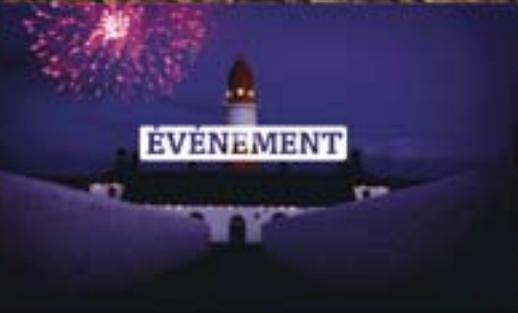


TV5MONDE

1^{ÈRE} CHAÎNE MONDIALE
GÉNÉRALISTE
EN FRANÇAIS



FICTION



ÉVÈNEMENT



SPORT



SÉRIE



MUSIQUE



JEUNESSE



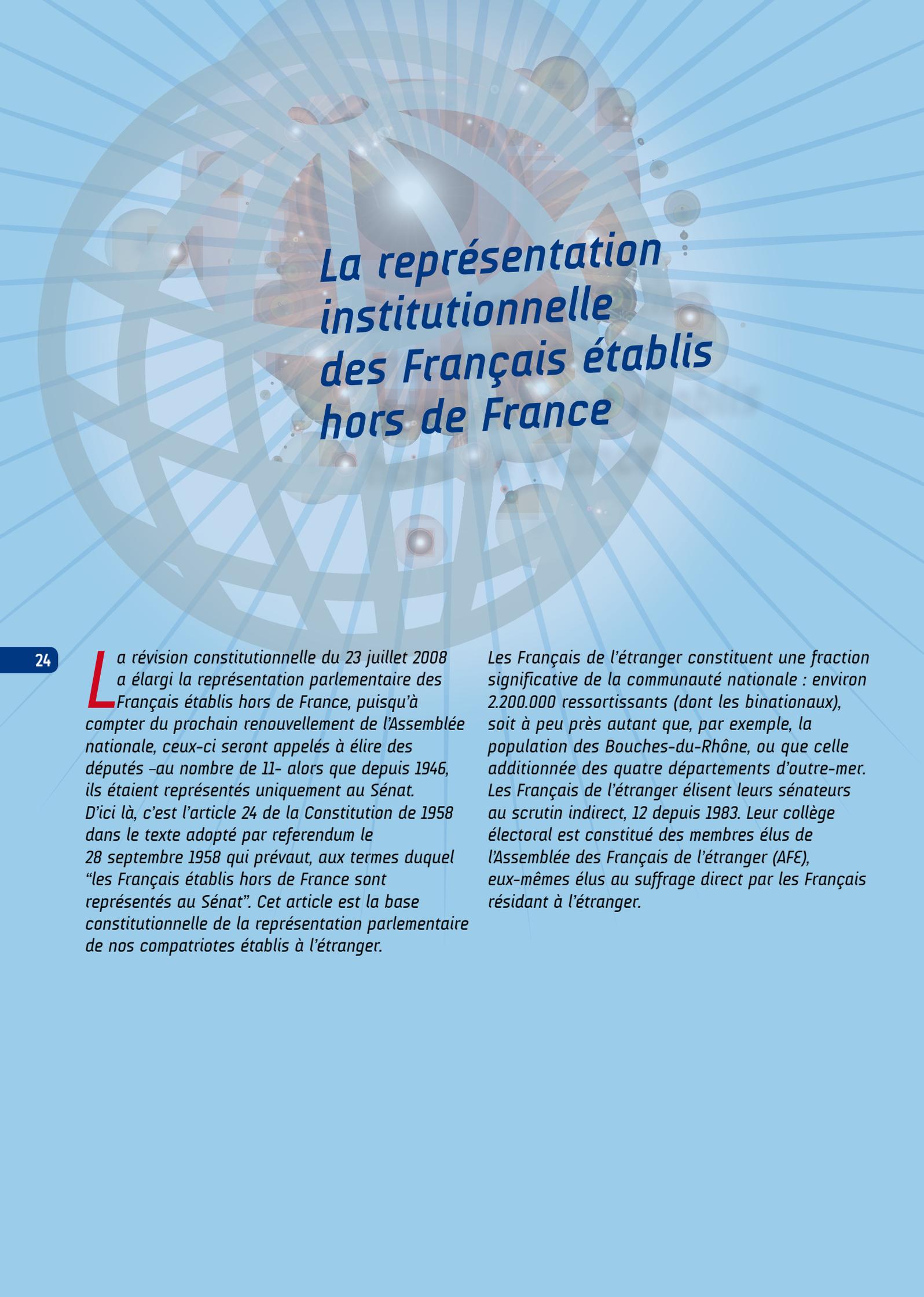
JEU

www.tv5monde.com

Avec vous, partout dans le monde !

“**Destination réussite**” présenté tous les mois par Marie Brette -
le magazine qui vous aide à préparer votre mobilité à l'international
www.tv5monde.com/destination

UN MONDE, DES MONDES,
TV5MONDE



La représentation institutionnelle des Français établis hors de France

24

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a élargi la représentation parlementaire des Français établis hors de France, puisqu'à compter du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale, ceux-ci seront appelés à élire des députés –au nombre de 11– alors que depuis 1946, ils étaient représentés uniquement au Sénat. D'ici là, c'est l'article 24 de la Constitution de 1958 dans le texte adopté par referendum le 28 septembre 1958 qui prévaut, aux termes duquel "les Français établis hors de France sont représentés au Sénat". Cet article est la base constitutionnelle de la représentation parlementaire de nos compatriotes établis à l'étranger.

Les Français de l'étranger constituent une fraction significative de la communauté nationale : environ 2.200.000 ressortissants (dont les binationaux), soit à peu près autant que, par exemple, la population des Bouches-du-Rhône, ou que celle additionnée des quatre départements d'outre-mer. Les Français de l'étranger élisent leurs sénateurs au scrutin indirect, 12 depuis 1983. Leur collège électoral est constitué des membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), eux-mêmes élus au suffrage direct par les Français résidant à l'étranger.

I. L'instance électorale de premier degré : l'Assemblée des Français de l'étranger

1 - HISTOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La question de la représentation politique des Français établis hors de France – dans les anciennes colonies ou dans des pays étrangers – est aussi ancienne que celle de la représentation des Français de la métropole. Déjà, lors de la convocation des Etats Généraux en 1789, s'était posé le problème de la citoyenneté et de la validation de l'élection des 17 députés élus, choisis ou auto-proclamés outre-mer.

La Constitution du 27 octobre 1946 dispose que trois conseillers de la République représentent les Français de l'étranger

La Constitution de la IV^{ème} République du 27 octobre 1946 dispose que le nouveau Parlement comprendra une Assemblée nationale et un "Conseil de la République" (nom que le Sénat a porté jusqu'en 1958) et qu'au sein de ce dernier, les "Français de l'extérieur" seraient représentés. L'Assemblée nationale, chargée de préciser les modalités de cette représentation, décida par une résolution du 13 décembre 1946, que trois sièges de "conseillers de la République" (sur 320) seraient confiés à des personnalités représentant respectivement nos compatriotes résidant en Europe, en Amérique et en Asie-Océanie (l'Afrique de son côté faisant l'objet de dispositions particulières donnant une large place aux élus des colonies et des protectorats français).

Le décret du 7 juillet 1948 crée le Conseil supérieur des Français de l'étranger

Le premier Conseil supérieur était composé de 55 membres : 8 membres de droit (les trois sénateurs-conseillers de la République, le président et le directeur de l'Union des Français de l'Étranger (UFE), les présidents des chambres de commerce, des professeurs et des anciens combattants), 42 élus et 5 membres désignés par le Ministre des Affaires étrangères, choisis parmi les personnalités françaises jouissant d'une compétence reconnue dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger.

Les premières élections au CSFE eurent lieu au printemps de 1950 dans 70 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie selon les modalités fixées par un arrêté ministériel du 10 décembre 1949. Deux idées étaient à la base de cet arrêté : mieux connaître nos compatriotes expatriés en exigeant leur immatriculation dans les consulats et encourager leur regroupement en demandant qu'ils soient membres d'une association ou d'un « organisme » français pour pouvoir voter. Ce double critère, et le système électoral mis en place, devaient rester en vigueur jusqu'en 1982.

La Constitution de 1958 dispose que "Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat"

Dans sa version originelle, l'article 24 de la Constitution du 28 septembre 1958 dispose que « Les Français établis hors de France sont représentés au Sénat ». Deux ordonnances sont promulguées le 15 novembre 1958 et le 4 février 1959, pour organiser cette représentation et donner de nouveaux statuts au CSFE qui désormais, tout en gardant son rôle consultatif, fait fonction de collège électoral unique pour l'élection des Sénateurs de l'étranger (même si cette désignation doit à l'époque être ratifiée par le Sénat lui-même). Le nombre des sénateurs passe de trois à six, deux représentant l'Europe et l'Amérique, un l'Asie-Océanie et trois l'Afrique, qui fait son entrée au CSFE. Le CSFE est donc divisé en trois sections pour les élections sénatoriales du 23 avril 1959. Le CSFE comptait alors 84 membres, avec un sous-effectif pour l'Europe et l'Amérique par rapport à l'Afrique. Le nombre des sénateurs sera donc augmenté à neuf pour les élections de 1962.

La loi du 7 juin 1982 instaure l'élection des délégués au CSFE au suffrage direct

La première grande réforme du CSFE n'interviendra que bien plus tard. La loi du 7 juin 1982 instaure notamment l'élection au suffrage universel direct des délégués au CSFE qui n'est plus composé de personnalités désignées (à l'exception de 21 membres choisis pour leur compétence, mais sans droit de vote sénatorial), et l'élection des 12 sénateurs par les seuls membres élus du CSFE : eux-mêmes issus du suffrage, les membres élus du CSFE deviennent des électeurs sénatoriaux de plein exercice, leur vote n'ayant plus dès lors à être ratifié par le Sénat lui-même.

La loi du 9 août 2004 crée l'Assemblée des Français de l'étranger

La loi n° 2004-805 du 9 août 2004 créant l'Assemblée des Français de l'étranger est venue compléter le nouveau dispositif en :

- changeant l'appellation du CSFE en "Assemblée des Français de l'étranger". Loin de n'être qu'un effet terminologique, cette dénomination traduit la reconnaissance de la collectivité publique des Français établis hors de France ;
- réduisant de 20 à 12 le nombre des personnalités qualifiées (qui n'ont plus que voix consultative), désignées sur la base d'une liste préalablement arrêtée de fonctions. Cette diminution exprime le souhait, à terme, de transformer l'Assemblée en une institution uniquement composée d'élus, présidence comprise ; ●●●

••• - révisant la carte électorale, en prenant notamment en compte les évolutions démographiques des communautés françaises à l'étranger. Le nombre de conseillers élus passera ainsi progressivement, lors des renouvellements triennaux de juin 2006 et juin 2009, de 150 à 155 (y compris le représentant de la communauté française d'Andorre), le nombre des circonscriptions étant porté de 48 à 52.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 prévoit l'instauration de députés représentant les Français établis hors de France à compter du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale

En application des dispositions nouvelles des articles 24 et 25 de la Constitution, des députés représenteront les Français établis hors de France à l'Assemblée nationale. Ils seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2008-573 DC du 8 janvier 2009 sur la loi relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés, il est prévu d'attribuer, comme pour les députés de France métropolitaine et d'outre-mer, un siège de député par tranche de 125 000 habitants. Selon les informations disponibles au 30 avril 2009, 11 sièges de députés devraient être attribués aux Français établis hors de France, soit une représentation totale de 23 élus dans les deux assemblées du Parlement.

On rappellera, en outre, que les Français de l'étranger sont représentés au Conseil économique social et environnemental (selon sa nouvelle dénomination issue de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008) par deux membres désignés par décret pris sur rapport du ministre des Affaires étrangères, après consultation de l'Assemblée des Français de l'étranger. En pratique, cette fonction est confiée à des membres de cette assemblée plutôt qu'à des personnalités extérieures.

2 - LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Tout comme le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) auquel elle succède, l'AFE est l'assemblée représentative des Français établis hors de France. Son but est de permettre à ceux-ci, malgré l'éloignement, de participer à la vie nationale et de faire entendre leur voix. Les conseillers de l'AFE les représentent auprès des instances officielles et défendent leurs intérêts. L'AFE est présidée par le ministre des Affaires étrangères. Elle est chargée d'une part d'élire les sénateurs représentant les Français établis hors de France, d'autre part "de donner au Gouvernement des avis sur les questions et projets intéressant les Français éta-

blis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger".

Dans les matières ressortissant directement à sa compétence, l'AFE peut être consultée par le Gouvernement sur les projets de textes législatifs et réglementaires. Elle est appelée à donner son avis sur tout autre projet que lui soumet le Gouvernement. Elle peut également "de sa propre initiative, adopter des avis, des vœux et des motions sur tout sujet concernant les Français établis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger" (article premier A de la loi du 7 juin 1982, introduit par la loi n° 90-387 du 10 mai 1990).

3 - LE COLLÈGE ÉLECTORAL DES SÉNATEURS DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

Comme leurs collègues représentant les collectivités territoriales, les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont issus du suffrage universel indirect. La loi n° 83-390 du 18 mai 1983 relative à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France puis la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 constituent le prolongement et l'aboutissement logiques de la réforme de 1982, en faisant du nouveau CSFE - aujourd'hui de l'AFE - issu du suffrage universel, un véritable collège électoral chargé d'élire les sénateurs des Français de l'étranger.

La loi n° 90-384 du 10 mai 1990 modifiant la loi du 7 juin 1982 relative au CSFE avait apporté des modifications substantielles à la composition du Conseil (augmentation du nombre de ses membres élus, de la durée de leur mandat, modalités de son renouvellement), et au statut de ses membres (régime indemnitaire, mode d'élection, incompatibilités et inéligibilités, etc.).

Une deuxième loi n° 92-547 du 22 juin 1992 relative aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du CSFE avait établi une nouvelle ventilation des cir-

conscriptions consulaires. A nouveau, la loi n° 2004-805 du 9 août 2004 a modifié certains des éléments antérieurs, le nombre des membres élus de l'AFE étant porté de 150 à 155 et la délimitation des circonscriptions électorales étant retouchée à compter des renouvellements triennaux de cette assemblée en 2006 et 2009.

Renouvelable par moitié tous les trois ans, le collège électoral est ainsi aujourd'hui composé de 155 membres (le passage de 150 à 155 élus s'est fait graduellement en deux étapes : 2006 et 2009) élus pour six ans, au suffrage universel direct, par les Français de l'étranger inscrits sur une liste électorale créée à cet effet à l'étranger et dressée dans le ressort de chaque consulat ou, en cas de nécessité, dans un département limitrophe d'un État frontalier. Le mode d'élection s'approche du système retenu pour les sénateurs, avec dualité du mode de scrutin (majoritaire ou proportionnel, suivant le nombre des sièges à pourvoir).

4 - LA COMPOSITION DE L'AFE

Outre les 155 membres élus, qui seuls participent à l'élection des sénateurs, l'AFE comporte des personnalités désignées pour six ans par le ministre des affai-

res étrangères «en raison de leur compétence dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger».

II. L'élection et le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France

1 - L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

La loi organique n° 83-499 du 17 juin 1983 a porté à 12 le nombre de sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

En dehors de leur nombre et de la composition de leur collège électoral, les sénateurs des Français de l'étranger ont le même statut électoral que leurs collègues sénateurs des départements : mandat de 6 ans, âge d'éligibilité fixé à 30 ans, scrutin à deux degrés et renouvellement partiel au même rythme que celui des autres séries du Sénat.

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En outre, sont applicables les dispositions de l'article L-300 du code électoral, selon lequel les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe, l'écart entre les candidats de l'un et l'autre sexe ne pouvant être supérieur à un : du coup, un équilibre entre les femmes

et les hommes devrait être rapidement atteint parmi les douze sénateurs des Français de l'étranger.

Contrairement à une idée assez répandue, la loi n'exige pas que les sénateurs des Français de l'étranger soient eux-mêmes des expatriés, pas plus que les sénateurs des départements ne doivent obligatoirement habiter dans une des communes de leur département d'élection. Cela étant, la plupart des sénateurs des Français de l'étranger ont de solides attaches personnelles ou familiales dans telle ou telle région du monde, soit qu'ils y résident à temps plus ou moins plein, soit qu'ils y aient une activité professionnelle. En pratique, le collège électoral, formé des seuls membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger (les sénateurs membres de droit de l'AFE, ne participent pas au collège électoral), se réunit au ministère des affaires étrangères le jour du renouvellement de la série concernée.

2 - LE RÔLE DES SÉNATEURS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France –qui pourra évoluer en fonction de leurs rapports avec leurs nouveaux collègues de l'Assemblée nationale lorsque la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 aura commencée à s'appliquer– a jusqu'à présent été influencé par leur statut spécifique, puisqu'en pratique, ils faisaient à la fois fonction de sénateurs et de députés ! Reste que juridiquement, il

est le même que celui de tout autre sénateur, mais avec une circonscription couvrant le monde entier moins la France (métropole et outre-mer). Ils ne représentent pas les Français de tel ou tel pays en particulier, même si, dans les faits, chaque sénateur a une ou plusieurs zones privilégiées, tout en étant particulièrement impliqués dans l'ensemble des travaux du Sénat, notamment les missions de législation et de contrôle.

Trait d'union entre le Sénat et les expatriés, les sénateurs des Français de l'étranger sont aussi des promoteurs actifs de la présence française dans le monde et du rayonnement international de la langue et de la culture françaises.



lepetitjournal
.com

Infos

Cinéma

Bons plans

Météo

Économie

Culture

Petites annonces

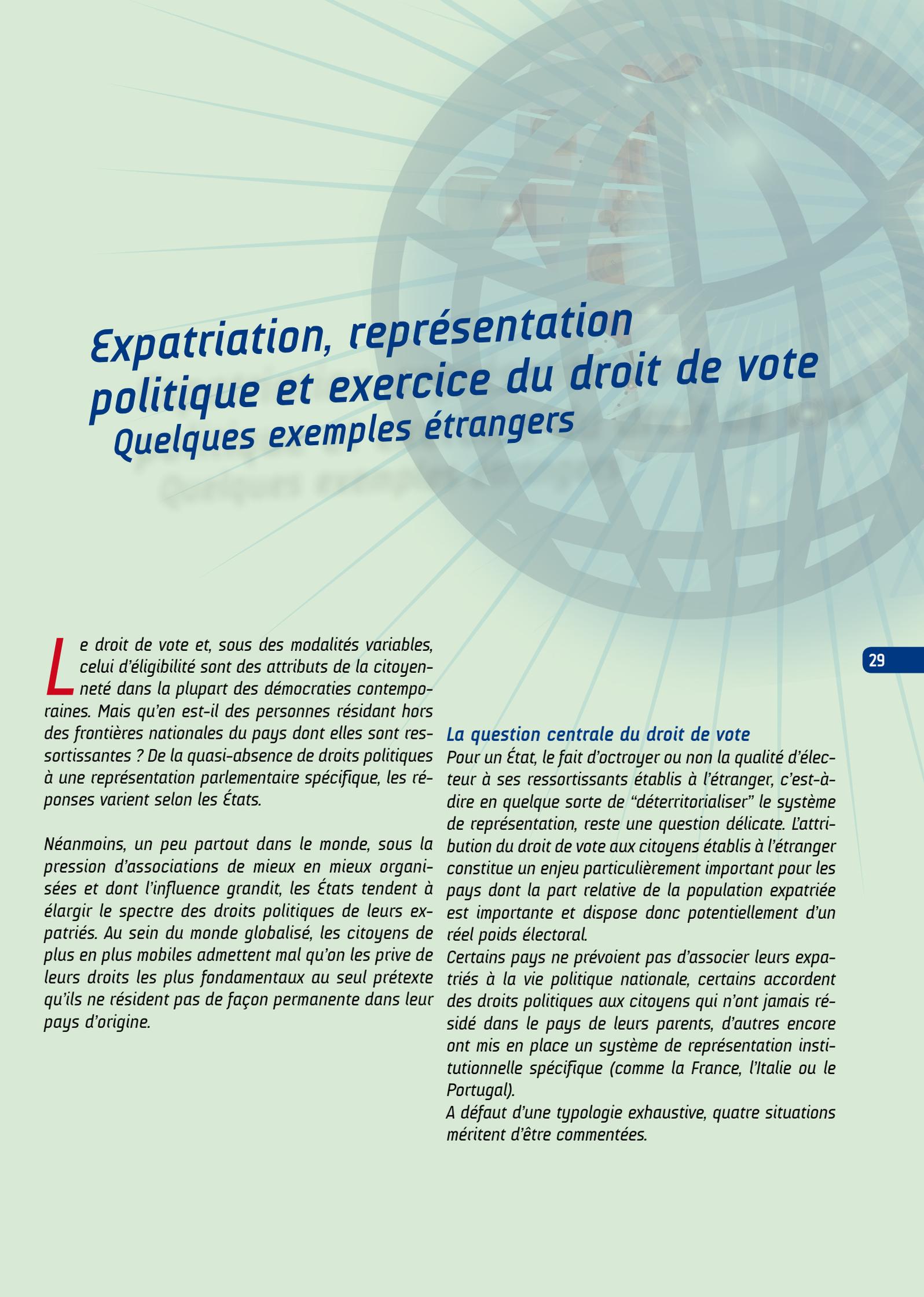
**:: Le journal des Français ::
et francophones à l'étranger**

Athènes, Bangkok, Barcelone, Berlin, Bucarest,
Budapest, Buenos Aires, Cambodge, Casablanca,
Dublin, Istanbul, Johannesburg, Hong Kong,
Le Caire, Londres, Madrid, Mexico, Milan, Oslo,
Rome, Santiago, Sao Paulo, Shanghai, Varsovie...

Ouvrir une édition locale ?

contact@lepetitjournal.com

www.lepetitjournal.com



Expatriation, représentation politique et exercice du droit de vote

Quelques exemples étrangers

Le droit de vote et, sous des modalités variables, celui d'éligibilité sont des attributs de la citoyenneté dans la plupart des démocraties contemporaines. Mais qu'en est-il des personnes résidant hors des frontières nationales du pays dont elles sont ressortissantes ? De la quasi-absence de droits politiques à une représentation parlementaire spécifique, les réponses varient selon les États.

Néanmoins, un peu partout dans le monde, sous la pression d'associations de mieux en mieux organisées et dont l'influence grandit, les États tendent à élargir le spectre des droits politiques de leurs expatriés. Au sein du monde globalisé, les citoyens de plus en plus mobiles admettent mal qu'on les prive de leurs droits les plus fondamentaux au seul prétexte qu'ils ne résident pas de façon permanente dans leur pays d'origine.

La question centrale du droit de vote

Pour un État, le fait d'octroyer ou non la qualité d'électeur à ses ressortissants établis à l'étranger, c'est-à-dire en quelque sorte de "déterritorialiser" le système de représentation, reste une question délicate. L'attribution du droit de vote aux citoyens établis à l'étranger constitue un enjeu particulièrement important pour les pays dont la part relative de la population expatriée est importante et dispose donc potentiellement d'un réel poids électoral.

Certains pays ne prévoient pas d'associer leurs expatriés à la vie politique nationale, certains accordent des droits politiques aux citoyens qui n'ont jamais résidé dans le pays de leurs parents, d'autres encore ont mis en place un système de représentation institutionnelle spécifique (comme la France, l'Italie ou le Portugal).

A défaut d'une typologie exhaustive, quatre situations méritent d'être commentées.

Expatriation, représentation politique et exercice du droit de vote

Quelques exemples étrangers

1 - LES ÉTATS DONT, À CE JOUR, LES EXPATRIÉS NE DISPOSENT PAS DU DROIT DE VOTE

Cette situation se rencontre souvent dans des pays ayant connu des vagues d'émigrations importantes, soit pour des raisons économiques, soit à la suite de guerres civiles ou de conflits régionaux. Leurs réticences peuvent s'expliquer par différents facteurs : La participation des expatriés aux scrutins nationaux (présidentiel et/ou législatif) pourrait être un facteur de déstabilisation de l'équilibre politique et/ou confessionnel ;

Les expatriés n'ont pas vocation à participer aux décisions nationales au même titre que les résidents car ils ne font pas leur service militaire, ne paient pas les mêmes impôts et n'effectuent pas de séjours réguliers sur le territoire national ;

Les difficultés et les obstacles techniques : la difficulté de recenser des expatriés ; la complexité et le coût élevé de l'organisation d'élections à l'étranger ; la difficulté d'informer les électeurs sur des certains enjeux des élections, etc.

La Grèce, grand pays d'émigration, reste relativement réticente quant à l'octroi du droit de vote à ses expatriés, même si la Constitution a été modifiée en 2004 pour permettre d'envisager cette hypothèse. Il faut rappeler, à cet égard, que le pays compte environ 4 millions de ressortissants établis à l'étranger, pour une population totale de 11 millions d'habitants.

Les 2,8 millions de Sud-Coréens vivant à l'étranger sont également privés du droit de vote même s'ils pourraient bientôt l'obtenir pour les élections générales et présidentielles, conformément à un avis récent de la Commission électorale nationale rendu en octobre 2008. Le vote pourrait s'exercer dans les représentations diplomatiques à l'étranger, ou par voie électronique.

2 - LES ÉTATS DONT LES EXPATRIÉS CONSERVENT LEURS DROITS CIVIQUES À CONDITION DE LIMITER LA DURÉE DE LEUR EXPATRIATION

Pour certains pays, l'octroi du droit de vote est subordonné au maintien d'un lien étroit et durable entre le citoyen résidant à l'étranger et son pays d'origine. Ainsi, après cinq années de séjour à l'étranger, un ressortissant Canadien perd son droit de vote. Cependant cette réglementation ne s'applique pas aux employés d'une administration publique fédérale ou provinciale à l'étranger, aux employés d'un organisme international dont le Canada est membre, aux membres des Forces canadiennes et aux civils travaillant pour les Forces canadiennes.

Les citoyens Britanniques résidant à l'étranger disposent du droit de vote aux élections législatives depuis 1985, mais ils le perdent au bout de quinze ans passés hors du Royaume-Uni. Ce délai a d'ailleurs varié, il fut porté de cinq à vingt ans en 1989 puis ramené à quinze ans en 2000.

La Suède fixe à dix ans la période pendant laquelle ses citoyens établis à l'étranger peuvent continuer de voter (cette période est renouvelable sur demande). Les intéressés peuvent exercer leur droit de suffrage soit par correspondance, soit en personne dans les bureaux de vote des ambassades et des consulats.

3 - LES ÉTATS DONT LES EXPATRIÉS CONSERVENT LES MÊMES DROITS ÉLECTORAUX QUE LES RÉSIDENTS

De nombreux pays considèrent leurs expatriés comme des citoyens à part entière et les autorisent à prendre part aux scrutins nationaux, quelle que soit la durée de leur expatriation. Dans cette situation, la seule difficulté d'exercer son droit de vote n'est plus juridique mais technique (éloignement géographique, manque d'information, etc...) et peut, parfois, être réglée par un système de vote à distance (par correspondance par exemple).

La reconnaissance du droit de vote aux ressortissants établis à l'étranger élargit l'assise du système démocratique en prenant en compte la composition de la communauté nationale dans toute sa diversité.

Aux États-Unis, quelque six millions d'expatriés peuvent ainsi voter par correspondance aux élections présidentielles et parlementaires en étant inscrits dans leur dernier État de résidence. Les républicains et les démocrates peuvent également voter par correspondance ou par Internet aux élections primaires organisées par leur parti.

Par exemple, au Soudan, depuis 1958, les émigrés peuvent voter aux élections présidentielles et législatives. L'émigré doit être enregistré au consulat et payer une taxe spéciale. Il doit aussi avoir envoyé au moins 500 \$ par an sur un compte au Soudan.

Quelques pays vont encore plus loin en accordant des droits politiques à des personnes qui n'ont jamais résidé dans le pays dont ils sont ressortissants. C'est le cas de la Belgique, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de l'Autriche, du Portugal, de l'Espagne ou de la Suisse sous réserve de l'inscription préalable sur les listes électorales.

4 - LES ÉTATS DONT LES RESSORTISSANTS À L'ÉTRANGER DISPOSENT EN OUTRE DE REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS PROPRES

La France a fait œuvre de pionnière en la matière, suivie par le Portugal et l'Italie : en France, 12 sièges de sénateurs sont réservés aux Français de l'étranger (et bientôt une dizaine de députés). Les Italiens de l'étranger disposent quant à eux de 12 députés sur 630 et de 6 sénateurs sur 315. Les Portugais établis hors du Portugal élisent deux députés dans chacune des deux circonscriptions qui assurent la représentation des citoyens installés respectivement en Europe et hors d'Europe.

En Pologne, qui compte près de 15 millions de citoyens résidents à l'étranger (pour une population

résidente de 40 millions), tous les émigrés sont automatiquement inscrits dans la première circonscription de Varsovie, pour élire un député (sur 400). C'est aussi le cas des Belges établis à l'étranger grâce à la loi du 18 décembre 1998.

Quelques pays ont créé un organisme équivalent à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal. Ces organisations disposent en général de compétences comparables à celles de l'AFE, en revanche les modalités de désignation peuvent varier.

Synthèse d'un exposé présenté au colloque

"Systèmes électoraux : effets et espaces" au Sénat le Jeudi 22 janvier 2009.

Plus d'informations sur le site www.expatries.senat.fr

Le Nouveau LA TRIBUNE



Découvrez nos offres d'abonnement exceptionnelles sur **LATRIBUNE.fr**

LA POLITIQUE | BUSINESS | FINANCE
TRIBUNE

Le quotidien des décideurs.

Les Français à l'étranger, quelques statistiques

UN ÉQUILIBRE HOMMES/FEMMES STABILISÉ

Avec un pourcentage de 51,2 % de femmes, la population française établie hors de France et inscrite au registre a sensiblement le même profil que la population française métropolitaine qui en compte un peu plus de 51,4 %. Cependant il existe des différences selon les zones géographiques où sont installées nos communautés. Ainsi les femmes sont largement moins présentes en Europe de l'Est ou en Asie-Océanie (respectivement 42,7 % et 43,9 % de femmes) et plus représentées en Europe occidentale (53,8 %).

UNE POPULATION EXPATRIÉE PLUS JEUNE

La part des moins de 60 ans est plus représentée chez les expatriés inscrits au registre que dans la population française métropolitaine. La part des moins de 20 ans s'établit à 28,5 % (ils représentent $\frac{1}{4}$ de la population métropolitaine) et celle des 20-59 ans 57,1 % (53,9 % sur le territoire français) au détriment des plus de 60 ans qui ne représentent que 14,4 %.

Répartition de la population française par région, évolution de 2004 à 2007

	2004	2005	2006	2007	04->03	05->04	06->05	07->06
1 SUISSE	133 074	128 701	129 872	132 784	2,8%	-3,3%	0,9%	2,2%
2 ETATS-UNIS	104 978	106 099	116 438	111 875	2,0%	1,1%	9,7%	-3,9%
3 ROYAUME-UNI	94 563	102 470	111 186	107 914	3,2%	8,4%	8,5%	-2,9%
4 ALLEMAGNE	106 781	101 391	108 821	99 288	-0,9%	-5,0%	7,3%	-8,8%
5 BELGIQUE	86 069	79 828	82 271	81 608	0,6%	-7,3%	3,1%	-0,8%
6 ESPAGNE	68 477	71 226	82 458	69 290	4,3%	4,0%	15,8%	-16,0%
7 CANADA	62 364	60 763	67 200	63 732	3,9%	-2,6%	10,6%	-5,2%
8 ISRAEL	43 111	42 573	44 279	49 137	1,4%	-1,2%	4,0%	11,0%
9 ITALIE	41 797	41 494	44 497	44 561	1,6%	-0,7%	7,2%	0,1%
10 ALGERIE	30 964	38 080	41 498	36 782	39,5%	23,0%	9,0%	-11,4%
11 MAROC	29 942	30 003	32 689	34 097	-0,9%	0,2%	9,0%	4,3%
12 LUXEMBOURG	20 946	21 714	22 981	23 854	6,5%	3,7%	5,8%	3,8%
13 PAYS-BAS	19 148	18 519	19 968	19 375	-2,1%	-3,3%	7,8%	-3,0%
14 MADAGASCAR	20 044	19 602	20 124	18 962	7,1%	-2,2%	2,7%	-5,8%
15 CHINE	11 854	13 785	17 185	18 765	16,2%	16,3%	24,7%	9,2%
16 SENEGAL	15 235	16 813	17 834	16 966	1,0%	10,4%	6,1%	-4,9%
17 LIBAN	16 564	17 564	19 279	16 937	-1,7%	6,0%	9,8%	-12,1%
18 BRESIL	16 321	15 630	16 559	16 467	6,1%	-4,2%	5,9%	-0,6%
19 TUNISIE	15 375	15 463	16 421	15 931	-5,2%	0,6%	6,2%	-3,0%
20 JERUSALEM	11 805	13 158	14 585	15 510	6,8%	11,5%	10,8%	6,3%
21 AUSTRALIE	13 503	14 270	17 312	14 442	-3,0%	5,7%	21,3%	-16,6%
22 MEXIQUE	13 681	13 510	14 492	14 315	4,5%	-1,2%	7,3%	-1,2%
23 ARGENTINE	13 844	15 065	14 811	14 283	-1,8%	8,8%	-1,7%	-3,6%
24 PORTUGAL	11 998	11 956	12 633	12 135	1,8%	-0,4%	5,7%	-3,9%
25 GABON	8 832	9 763	10 031	9 647	-1,2%	10,5%	2,7%	-3,8%
25 pays	1 011 270	1 019 440	1 095 424	1 058 657	2,8%	0,8%	7,5%	-3,4%
Monde	1 253 229	1 268 528	1 373 988	1 326 087	2,4%	1,2%	8,3%	-3,5%
Part des 25 pays				79,8%				

Source : Rapport 2008 du Directeur des Français à l'étranger.

L'ÉCO. LES CLÉS.

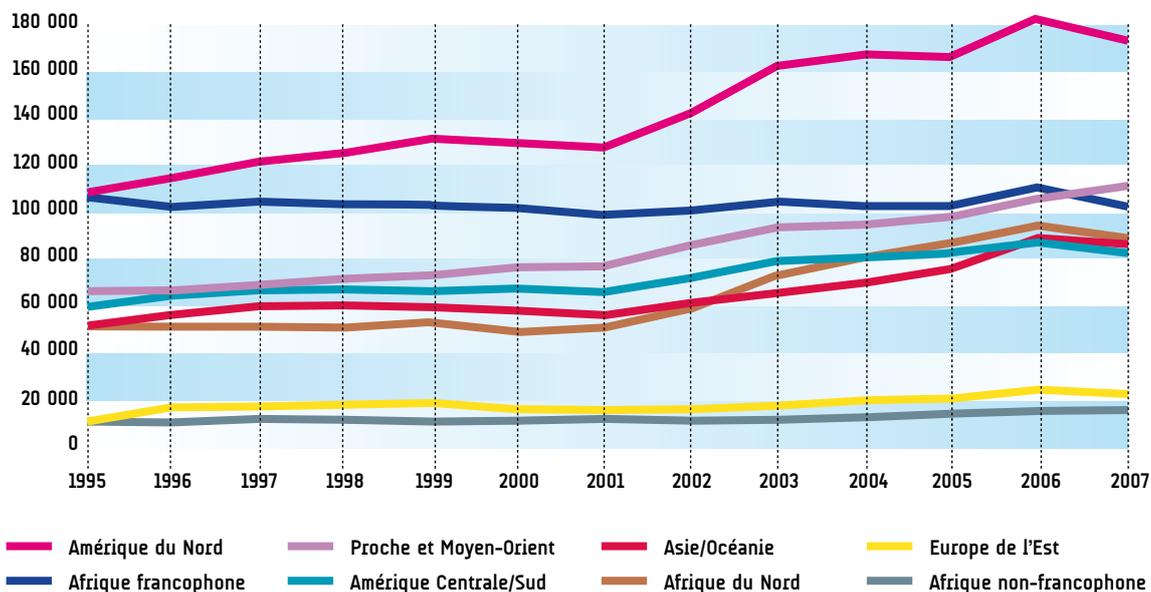
**Good Morning Business
6H/9H
Stéphane Soumier**

BFM**RADIO**
LA RADIO DE L'ÉCO

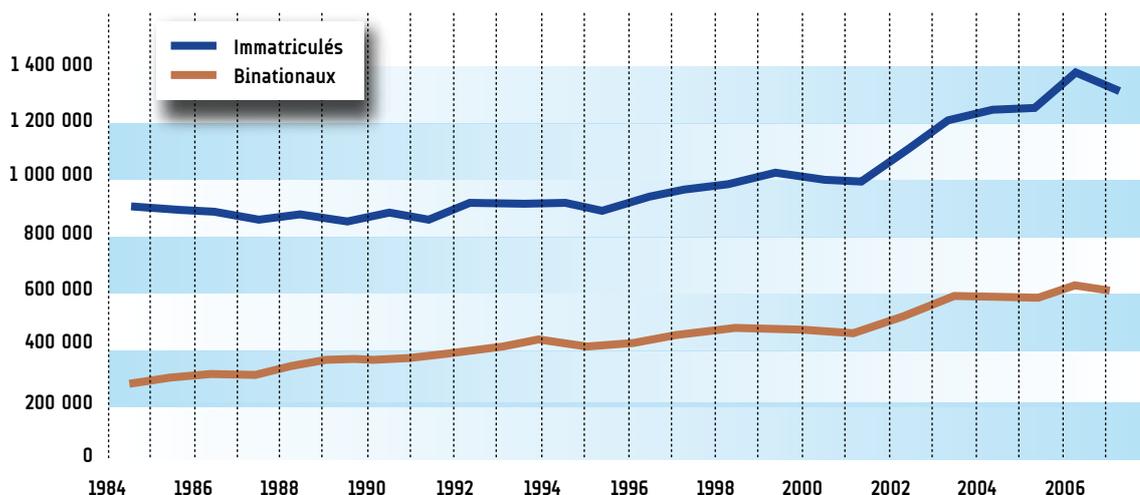
Toutes les fréquences sur bfmradio.fr

Quelques statistiques [suite]

Évolution de la population française inscrite par région de 1995 à 2007 hors Europe occidentale



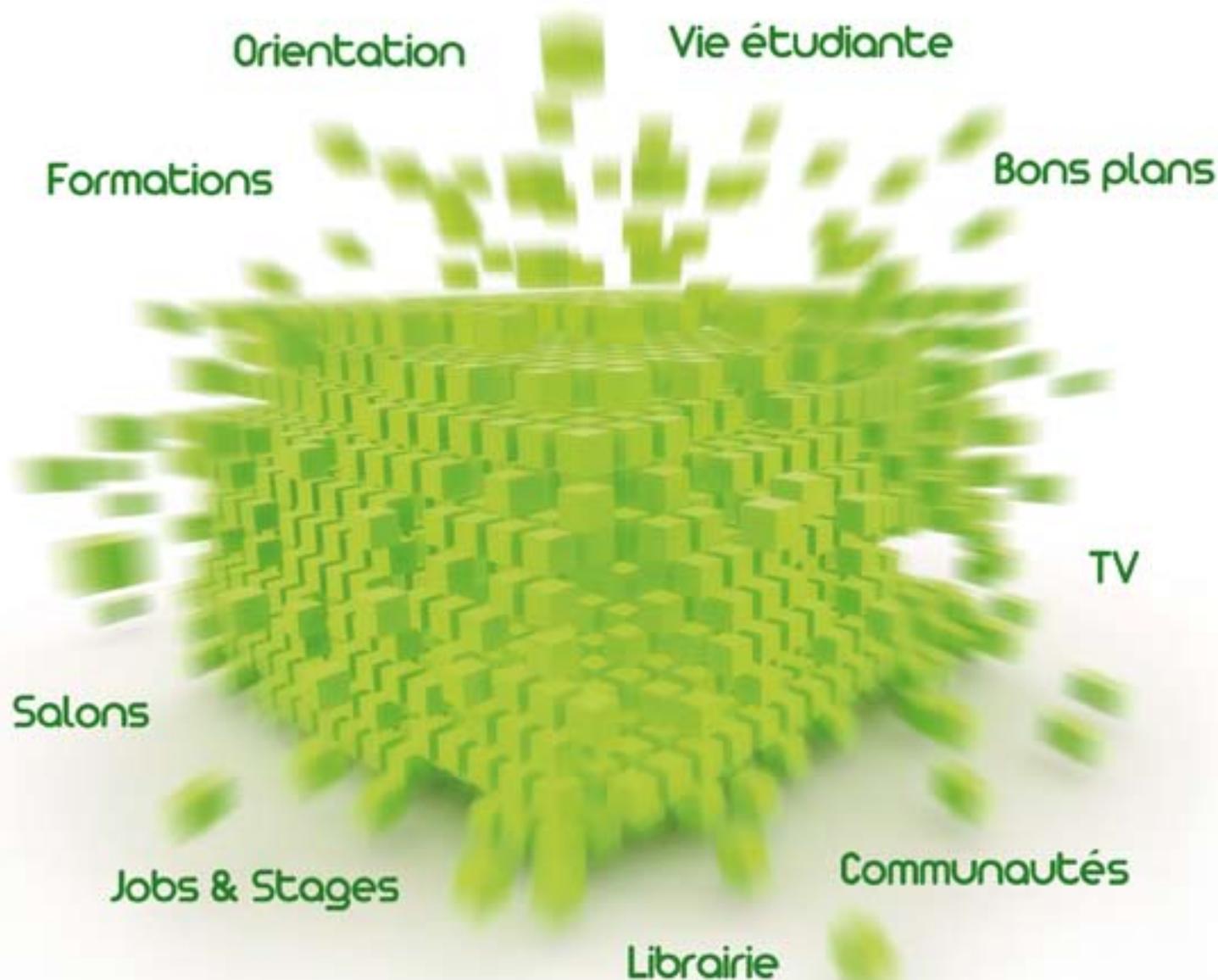
Répartition des Français inscrits et binationaux



Répartition de la population française par région, évolution de 1985 à 1995 et de 1995 à 2007

	2006	2007	95->85	07-> 95	Poids des régions 1995	Poids des régions 2007
Afrique du Nord	91 092	87 280	-3,3 %	5,0 %	5,4 %	6,6 %
Afrique francophone	110 657	100 497	-2,7 %	-0,5 %	11,9 %	7,6 %
Afrique non francophone	15 916	15 605	-0,8 %	2,9 %	1,2 %	1,2 %
Amérique Centrale et Sud	83 823	80 773	1,3 %	3,0 %	6,3 %	6,1 %
Amérique du Nord	183 638	175 607	0,5 %	4,2 %	11,8 %	13,2 %
Asie Océanie	86 160	85 238	2,7 %	4,7 %	5,4 %	6,4 %
Europe de l'Est	25 118	24 463	8,4 %	6,7 %	1,3 %	1,8 %
Europe occidentale	672 908	648 701	0,5 %	3,1 %	49,8 %	48,9 %
Proche et Moyen Orient	104 676	107 923	1,5 %	4,6 %	6,9 %	8,1 %
Ensemble	1 373 988	1 326 087	0,1 %	3,3 %	100 %	100 %

Parce que tous vos choix
sont essentiels.



Studyrama.com

LE site étudiant.

vivrealettranger.com

le site
de la mobilité internationale !



ACTUALITÉS

TENDANCES DU MARCHÉ
DE L'EMPLOI

DESTINATIONS PHARE :
EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD,
ASIE, OCÉANIE...

Vivre à
l'étranger

Retrouvez le guide complet de l'expatriation !

www.vivrealettranger.com

Biographies des sénateurs des Français de l'étranger



Jean-Pierre CANTEGRIT
Sénateur (UMP) depuis 1977
Commission des affaires sociales

Né le 2 juillet 1933 à Rouffiac (Charente-Maritime), Jean-Pierre Cantegrit est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Marseille et titulaire d'une licence en droit. Il a présidé la Société immobilière d'études et de promotion (Siepro) à Paris entre 1966 et 1976 avant d'être élu au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE, devenu depuis l'Assemblée des Français de l'Étranger) en 1975. Il en sera Vice-président entre 1982 et 1985.

Jean-Pierre Cantegrit est devenu sénateur des Français établis hors de France en 1977 en remplacement de Louis Gros, nommé membre du Conseil Constitutionnel. Il a été élu en 1983, puis réélu en 1992 et en 2001. Créateur en 1984 de la Fédération UDF des Français de l'Étranger (dont il a été le Président), il a occupé au Sénat les fonctions de Vice-président du groupe de la Gauche démocratique (1977-83 et 1986-88) et de président de l'intergroupe UDF (depuis 1983). Il est aujourd'hui membre du groupe UMP du Sénat et de son Bureau. Il est également membre du Conseil National et du Bureau Politique de l'UMP.

Membre de la Commission des Affaires Sociales du Sénat (et du CSFE), Jean-Pierre Cantegrit a été l'initiateur, notamment, de la loi du 27 juin 1980 étendant aux non-salariés expatriés la faculté de s'assurer contre le risque maladie-maternité, et de la loi du 13 juillet 1984 qui a généralisé l'accès des assurances volontaires "expatriés" à tous les Français résidant hors de France.

Cette même loi a permis la création d'une Caisse de Sécurité sociale autonome, la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) dont il préside, depuis 1985, le Conseil d'Administration (réélu en 1991, 1997, 2003 et 2009).

Il établit chaque année un rapport sur la Protection Sociale des Français de l'Étranger et a obtenu le versement des allocations ASSEDI aux Français rapatriés des pays en état de crise. Il est également à l'origine de la loi du 10 mai 1990 modifiant la loi du 7 juillet 1982 relative à l'élection des délégués au CSFE et qui est applicable depuis le scrutin de mai 1991.

Jean-Pierre Cantegrit est également Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique centrale (depuis 1988) après avoir été le président des groupes France-Sénégal (entre 1977 et 1997) et France Afrique australe (entre 1997 et 2001).

Il est l'auteur des "Français de l'Étranger La 3^{ème} France", premier ouvrage consacré aux Français expatriés (Economica-Paris-1995).



Christian COINTAT
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des lois
constitutionnelles, de législation,
du suffrage universel, du règlement
et d'administration générale.
Commission des Affaires européennes

Né le 11 juillet 1943 à Tresques (Gard), Christian Cointat est ingénieur du Bois, diplômé de l'Institut d'administration des entreprises de Paris et certifié en économie du travail de l'Institut des sciences sociales du travail de Paris. Il a fait l'essentiel de sa carrière au Parlement européen où il est entré en 1971.

D'abord administrateur du groupe Union des Démocrates européens (UDE), il a passé 2 ans auprès du Président du Parlement comme chef de cabinet adjoint, puis a été nommé Secrétaire général adjoint du groupe des Démocrates européens de progrès (1975). Administrateur principal de 1976 à 1984, il a ensuite occupé successivement les postes de chef de la Division coordination administrative à l'information (1984-90), de Directeur des infrastructures et du service intérieur (1990-91), de Directeur du personnel et des affaires sociales (1991-98), et de Directeur général du personnel (1998-2001). Il a été Président du Comité du personnel (1979-81), Président de la Commission consultative des achats et des marchés du Parlement européen (1987-95) et co-président du Comité du Statut de la fonction publique européenne (2000-2001).

Christian Cointat a été élu délégué des Français du Luxembourg au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (ensuite l'Assemblée des Français de l'étranger) en 1983, et régulièrement réélu jusqu'en 2000. Il a été successivement Rapporteur puis Président de la Commission des Droits (1985-1994), avant d'être élu Vice-président (1994-97). Il était membre honoraire du CSFE depuis 2000 et Sénateur des Français établis hors de France depuis 2001.

Réélu au Sénat en septembre 2004, Christian Cointat siège à la commission des lois dont il est Secrétaire et Rapporteur pour avis du budget de l'outre-mer. Il est également membre de la Délégation pour l'UE, Président du groupe d'étude sur l'Arctique, l'Antarctique et les Terres Australes et Président du groupe interparlementaire France-Belgique et Luxembourg.

Au nom de la commission des lois, il est l'auteur de nombreux rapports d'information sur l'outre-mer, les terres australes et antarctiques françaises, ainsi que sur le vote par correspondance électronique pour le Conseil supérieur des Français de l'étranger et sur la transformation du CSFE en Assemblée des Français de l'étranger.

Christian Cointat a été membre du Comité central du RPR de 1985 à 1987 et du Conseil national du RPR de 1990 à 1995. Il est membre de l'UMP et de l'Union des Français de l'étranger (UFE).



Monique CERISIER-ben GUIGA
Sénatrice (SOC) depuis 1992
Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées

Née le 20 juin 1942 à Saint-Calais (Sarthe), Monique Cerisier-ben Guiga a enseigné les lettres pendant 17 ans dans plusieurs lycées tunisiens, puis au lycée Pierre Mendès-France à Tunis. En 1981, elle a participé à la création de l'Association Démocratique des Français à l'Étranger (ADFE), dont elle a pris en charge le secteur social, et a milité pour la reconnaissance par la France et la Tunisie, des droits civiques, sociaux et culturels des Français établis en Tunisie et, plus particulièrement, des Françaises conjointes de citoyens tunisiens et de leurs enfants.

Élue déléguée des Français de Tunisie au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE, devenu depuis l'Assemblée des Français de l'Étranger) en 1988, Monique Cerisier-ben Guiga en a été seconde Vice-présidente de 2000 à 2003. En 1992, elle est élue sénatrice des Français établis hors de France puis réélue en 2001, au nom du Parti socialiste dont elle est adhérente depuis 1983. Au Sénat, elle siège à la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées dont elle est Vice-présidente et rapporteur pour avis du budget de l'action culturelle extérieure de la France. Elle est également membre de la Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques et de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. En 2007 elle préside le groupe d'information internationale France-Territoires palestiniens, où elle effectue une mission en 2008. En octobre 2008 elle est élue Secrétaire du Sénat et Secrétaire de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

En 1993, Monique Cerisier-ben Guiga a rédigé un rapport pour le ministère de la justice sur les aspects sociaux et les conséquences juridiques de l'expatriation matrimoniale des femmes françaises au Maghreb et en Afrique, et en 1999 un rapport pour le Premier ministre sur l'exclusion sociale dans les communautés françaises à l'étranger.

Au Sénat, elle est co-auteur d'un rapport d'information "Les relations transatlantiques au début du second mandat de M. Bush" (n° 307 - avril 2005) et d'un rapport d'information "L'accueil des étudiants étrangers en France" (n° 446 - juin 2005), tous deux rédigés au nom de la commission des Affaires étrangères.



Robert DEL PICCHIA
Sénateur (UMP) depuis 1998
Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées,
Commission des Affaires européennes

Né le 10 novembre 1942 à Marseille, Robert del Picchia a commencé sa carrière de journaliste en 1968, sous le nom de Robert Denis. Spécialisé en politique internationale et organisations internationales, il a été Rédacteur en Chef de radios d'expression française (Correspondant pour RTL, RMC, France Inter, Radio Suisse Romande), ainsi que de la Radio télévision autrichienne (ORF), Radio Autriche Internationale, Radio Danube bleu (de 1973 à 1998).

Robert del Picchia a été élu en 1988 délégué des Français d'Autriche et des pays d'Europe centrale et orientale au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE, devenu depuis l'Assemblée des Français de l'étranger). Il est cofondateur du Rassemblement des Français de l'étranger (RFE).

Élu au Sénat en 1998, réélu en 2008, il est Vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et membre de la commission des affaires européennes (chargé du suivi de l'adhésion de la Turquie à l'UE). Il est Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Autriche. Il est membre du groupe UMP.

Au Sénat, Robert del Picchia est l'auteur de nombreux rapports d'information et rapports législatifs. Au nom de la commission des affaires étrangères, il a co-rédigé, entre autres, le rapport portant sur "Les relations transatlantiques au début du second mandat de M. Bush" (2005), "l'Asie centrale dix ans après les indépendances" (2001), ainsi que deux rapports sur les volontariats civils (1999 et 2000). Au nom de la Délégation pour l'Union européenne, il a rédigé, entre autres, le rapport "Vers une politique européenne d'immigration ?" (2005), et co-rédigé le rapport sur "l'Union européenne et la Turquie à la veille de la présidence française" (2008). Au nom de la délégation aux droits des femmes, il est l'auteur d'un rapport sur "L'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État" (2001).

Robert del Picchia est l'auteur de propositions de loi tendant à autoriser le vote par Internet pour les Français de l'étranger, pour "L'élection du Président de la République et les référendums" (2004), et "Les élections du Conseil supérieur des Français de l'étranger", actuelle Assemblée des Français de l'étranger (2002). Il est l'auteur de propositions de loi sur "L'élection de députés des Français établis hors de France" (2008), "La représentation des Français établis hors de France au Parlement européen" (2008), et "Le Conseil supérieur des Français de l'étranger", actuelle Assemblée des Français de l'étranger (2003).

Robert del Picchia est par ailleurs membre du Comité directeur de l'Union Interparlementaire (UIP), et représentant du Sénat au Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Il est le fondateur éditeur de "RFE Infos" et de "Infos Hebdo".



Louis DUVERNOIS
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication

Né le 17 mai 1941 au Creusot, Louis Duvernois est un ancien élève de l'École Supérieure de commerce de Dijon et du Centre de Formation des Journalistes à Paris. Il commence sa carrière en 1965 comme correspondant au Canada de l'Agence France-Presse. Puis il occupe successivement les fonctions de rédacteur en chef du service étranger du quotidien Le Soleil de Québec, de conseiller technique du ministre des communications du Québec, de directeur d'études associé à l'École Nationale d'Administration publique du Québec, de Directeur administratif et financier de la Société d'exportation des Ressources éducatives francophones à Montréal, de correspondant auprès de l'ONU des pays en développement (PNUD), et de conseiller spécial auprès du président de la BRED (groupe Banques Populaires et Président du Forum Francophone des Affaires (FFA), organisme institutionnel de la francophonie (depuis 1993). A ce titre, Louis Duvernois a été le cofondateur et le rédacteur en chef de la revue du Forum Francophone des Affaires "Économies Francophones" et a en outre co-organisé le Forum Francophone des Affaires en marge de 5 Sommets de la francophonie. Il est également trésorier de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Membre fondateur de l'Union des Français de l'Étranger (UFE) au Québec en 1984, Louis Duvernois a été élu délégué des Français du Canada au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger en 1985 où il participe en 1995 à la création du groupe du Rassemblement des Français de l'Étranger (RFE). Depuis 2001, il représente les Français de l'étranger au Sénat, où il est membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Djibouti et Pays de la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de la loi de Finances, il est Rapporteur pour l' "Aide publique au Développement/ Francophonie". Membre du mouvement RFE au sein du Groupe Union de la Majorité à l'AFE, il appartient au groupe UMP du Sénat.

Louis Duvernois est l'auteur au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du rapport "Pour une nouvelle stratégie de l'action culturelle extérieure de la France : de l'exception à l'influence" (décembre 2004). Il est également administrateur de la Société en charge de l'Audiovisuel Extérieur de la France, de l'Alliance Française de Montréal et des deux lycées français de Montréal, fondateur du Collège Stanislas à Québec (1989), et auteur pour le CSFE du rapport "L'Enjeu pour la France de la Francophonie au XXI^e siècle" (septembre 2000).

Louis Duvernois préside, en outre, l'Association pour la diffusion internationale francophone de livres, ouvrages et revues (ADIFLOR), fondée en 1985 par Xavier Deniau, ancien ministre (www.adiflor.org).



André FERRAND
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des finances, du contrôle
budgétaire et des comptes économiques
de la Nation

Né le 22 février 1936 à Lyon, André Ferrand a suivi ses études secondaires dans cette ville au Lycée Ampère. Il est diplômé de l'École Supérieure de commerce de Lyon et d'HEC. Il a été sous-lieutenant en Algérie.

Entré dans le groupe Total en 1963, il a été successivement responsable de différentes filiales africaines de ce groupe français, puis, directeur général pour l'Océan indien à Madagascar (de 1970 à 1976), et président des filiales d'Afrique orientale et australe (de 1977 à 1983). Nommé directeur général d'Air Total France à Paris en 1983, il a été ensuite directeur général des filiales du Benelux à Bruxelles de 1987 à 1996, puis conseiller de Total pour les affaires européennes dans cette même ville jusqu'en 1998.

Il est vice-président du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France chargé de l'international après avoir été Président de la section Belgique de cette institution entre 1992 et 1998. André Ferrand a été élu délégué des Français d'Afrique orientale et australe (de 1982 à 1983), puis délégué des Français de Belgique (de 1991 à 1998) au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE, devenu depuis l'Assemblée des Français de l'étranger). Il en a été rapporteur de la commission des affaires économiques, fiscales et financières de 1991 à 1997.

Au Sénat où il est élu depuis 1998 (il a été réélu en 2008) et inscrit au groupe UMP, André Ferrand siège à la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation auprès de laquelle il est rapporteur spécial de la mission Economie. De 2003 à 2008, il a été membre du conseil d'administration d'Ubifrance où il représentait le Sénat. Il est également Président d'honneur du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique du Sud et Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Yémen. Dans ce cadre, il a créé le club d'affaires franco-yéménite.

André Ferrand est co-auteur pour le Sénat du rapport d'information "Mondialisation : réagir ou subir ? La France face à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises" (juin 2001) au nom d'une mission commune d'information et a présenté, au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne, un rapport sur "La candidature de la Roumanie à l'Union européenne" (novembre 2003). Également très concerné par l'extraordinaire potentiel de présence et d'influence que représente notre réseau d'écoles françaises à l'étranger, il a été nommé, à la demande du Premier Ministre de l'époque, M. Jean-Pierre Raffarin, parlementaire en mission et a rédigé en 2004 un rapport publié par la documentation française sous le titre : "Financements de l'enseignement français à l'étranger - Réagir et s'unir pour un nouvel élan".

Ainsi, outre la représentation et la défense des intérêts de nos compatriotes établis hors de France, il articule son action autour de deux axes principaux :

- le développement de la présence économique française dans le monde,
- la promotion de l'enseignement français à l'étranger.

Président, depuis 2005, de l'Association Nationale des écoles françaises à l'étranger (LANEFE), il siège à ce titre au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).



Christophe-André FRASSA
Sénateur (UMP) depuis 2008
Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées

Christophe-André Frassa est né à Monaco le 4 février 1968 au sein d'une famille française installée depuis plusieurs générations à Monaco.

Après des études scolaires au Lycée Albert Ier de Monaco où il a passé son baccalauréat en 1986, il poursuit ses études supérieures à l'Université de Nice-Sophia Antipolis où il passe en 1989, avec la mention "très bien", la Licence d'Histoire et celle de Géographie. En 1987 il séjourne aux Etats-Unis d'Amérique, à Boston, où il suit les cours de la Tufts University. En 1990, il obtient, avec mention "très bien", la Maîtrise d'Histoire contemporaine, à l'université de la Sorbonne Paris-IV. Cette même année, il est reçu au concours d'entrée à l'Institut d'Études Politiques de Paris. En 1994, il reçoit la mention "très bien" à son DEA de Géopolitique et d'Histoire contemporaine, soutenu à l'université de la Sorbonne Paris-IV.

De 1992 à 1997, il a été collaborateur parlementaire (Assemblée nationale et Sénat) puis chef de cabinet (commune de 10.000 habitants). D'octobre 2001 à mars 2008, il est collaborateur parlementaire (Sénat). Depuis 2003, il est juriste et consultant extérieur auprès d'une grande société.

De 1990 à 2002 il est membre du Rassemblement pour la République (RPR) et sera de 2000 à 2002 Délégué du RPR aux jeunes Français de l'étranger. Depuis 2002, date de la création de l'UMP, il est membre du conseil national de l'UMP.

Il adhère en 1994 à l'Union des Français de l'Étranger (UFE) et à l'Union des Français de Monaco, l'une des plus anciennes associations de Français dans le monde, créée en 1899. En 2002 il est élu au conseil d'administration de l'UFE. De 2004 à 2009, il a été le secrétaire général mondial de l'UFE.

Il est élu à l'Assemblée des Français de l'étranger le 12 juin 1994 (circonscription de Monaco). Durant deux années, de 2004 à 2006, il pilote la réforme des textes réglementaires applicables à l'AFE et notamment la réforme du décret relatif à l'organisation de l'AFE et à l'élection de ses membres. Le 18 juin 2006 il est réélu à l'AFE. Il est élu président de la commission des lois et règlements de l'AFE et fait partie de la commission temporaire de la participation électorale des Français établis hors de France.

En 2003, il est nommé pour trois années, par le garde des Sceaux, ministre de la justice, membre titulaire du Conseil National de l'Aide juridique (CNAJ). Il est reconduit dans ses fonctions pour trois années en 2006.

Il a été élu le 21 septembre 2008 sénateur représentant les Français établis hors de France.

Il est membre des la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale. Christophe-André Frassa est également Président du groupe interparlementaire d'amitié France-Monaco et Président délégué du groupe France-Afrique centrale (Cameroun).



Joëlle GARRIAUD-MAYLAM
Sénateur (UMP) depuis 2004
Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées

Née le 20 mars 1955 à Marnia (Algérie), Joëlle Garriaud-Maylam est titulaire de diplômes de 3^e cycle en droit (droit international public) et en sciences humaines (études anglo-américaines, lettres modernes). Elle est ancien auditeur de l'IHEDN (1997-1998). Passionnée d'international, elle enseigne dès l'âge de 20 ans la langue, la littérature et la civilisation françaises dans une université américaine (Antioch, Ohio), avant de compléter ses études en sciences politiques et en droit international à l'Université de Yale dont elle est lauréate de la fondation Rotary.

En 1979, elle rejoint le département de droit international du Crédit Agricole qu'elle quitte en 1981 pour s'impliquer dans la campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing. Elle complète ensuite son cursus par une formation de 3^e cycle en commerce international puis intègre l'orfèvrerie Christofle dont elle dirige le département de formation commerciale internationale. Établie à Londres à la suite de son mariage en 1985, elle travaille dans la société de production cinématographique de son époux, puis devient Directeur des relations internationales à la London Business School avant de s'installer en 1992 comme Consultante en affaires européennes et relations internationales.

Présidente-fondatrice de l'Association des Françaises d'Europe (qui rejoindra en 2000 l'Union des Français de l'étranger) et de l'UICE (Union internationale des citoyens européens), Joëlle Garriaud-Maylam publie pendant douze ans le magazine "Traits d'Union" pour la communauté française du Royaume-Uni et d'Irlande, qui l'élit en 1988 au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (devenu depuis l'Assemblée des Français de l'étranger) où elle est réélue sans discontinuer jusqu'à son entrée au Sénat en 2004. Elle sera la première Vice-présidente du CFCE de 2000 à 2003.

Élue au Sénat en 2004, Joëlle Garriaud-Maylam siège à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées dont elle est Secrétaire. Elle est également Secrétaire de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle est membre du bureau du groupe UMP du Sénat et du bureau politique de l'UMP.

Élue vice-présidente de la commission sur la Dimension civile de la Sécurité à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, elle est également membre de l'Union interparlementaire et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Elle est présidente déléguée des groupes sénatoriaux d'amitié France-Asie du Sud-Est (Présidente Birmanie) et France-Afrique de l'Ouest (Présidente Sénégal) ; elle représente le Sénat à la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et à la commission nationale pour l'élimination des mines anti-personnel (CNEMA) et appartient au Conseil Franco-Britannique.



Michel GUERRY
Sénateur (UMP) depuis 2001
Commission des affaires
étrangères, de la défense
et des forces armées

Né le 2 décembre 1932 à Prahecq (Deux-Sèvres), commune dont son père fut longtemps maire, Michel Guerry est ingénieur ESTP (École spéciale des travaux publics).

Il part en Algérie (28 mois) où il commande une compagnie. A sa démobilisation, Michel Guerry épouse une jeune fille pied-noir qui lui donnera trois enfants.

Il entre en 1959 à la Compagnie des Compteurs comme chef de fabrication électronique, avant de partir en 1966 à San Francisco où il est ingénieur chez Fairchild-Semiconductors.

De retour en France en 1968, il entre chez Schlumberger comme directeur commercial export de la Division Télévision en Circuit Fermé. Huit ans plus tard, il intègre la Direction Internationale de Thomson-CSF (aujourd'hui THALES) d'abord comme responsable géographique à Paris (1976-1982), ensuite comme délégué général en Grèce en 1983. Durant son séjour en Grèce, il est président-directeur général d'Agroinvest, 2^e entreprise agro alimentaire grecque. Président de la Chambre de Commerce Franco-Hellénique et de l'Union des Français de l'Étranger, il est nommé conseiller du Commerce Extérieur en 1984.

En 1988, Michel Guerry est élu délégué des Français de la Circonscription Grèce-Turquie-Chypre au Conseil Supérieur des Français de l'étranger, ancêtre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il y est réélu jusqu'en 2001, date à laquelle il entre au Sénat.

Au Sénat, Michel Guerry est inscrit au groupe UMP. Il fait partie de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Il est président du groupe d'études des Sénateurs Anciens combattants, membre de l'Amicale gaulliste du Sénat et de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur. Il siège à la Commission nationale des Bourses scolaires.

Il est président d'honneur de l'association "Femmes 3000" depuis 2004 et parraine au Sénat la soirée des Trophées placée sous le haut patronage du président du Sénat, dont le but est de rendre hommage à des Françaises expatriées au parcours remarquable.

Il est président du groupe d'amitié France-République de Corée et président délégué du groupe d'amitié France-Afrique centrale pour la République démocratique du Congo. Membre d'honneur de l'ONG indienne « Gandeepam », Michel Guerry est également membre du groupe parlementaire de la Banque mondiale, impliqué à ce titre dans la lutte contre la pauvreté, le sida, le paludisme et la tuberculose.

La problématique de ces grandes pandémies l'a amené à réfléchir à une meilleure connaissance de l'environnement des populations concernées et aux solutions adaptées à leur traitement. Dans ce but, il organise au Cameroun à Yaoundé, du 16 au 20 novembre 2009, une rencontre qui traitera "du malade des pays en voie de développement face aux thérapies traditionnelles et scientifiques".



Christiane KAMMERMANN
Sénateur (UMP) depuis 2004
Commission des affaires sociales

Établie au Liban en 1956, elle adhère au Cercle de l'Union française en 1956, puis au Cercle du Comité de l'Union française de 1957 à 1968 (elle y est la seule femme sur 15 membres). Elle y organise conférences, expositions et réceptions officielles de personnalités françaises. Elle est membre de l'Union des Français du Liban depuis 1970. En 1960, elle adhère à la société française de bienfaisance dont elle devient membre du comité en 1970, Vice-présidente en 1977 et présidente jusqu'en 1989. Pendant la guerre du Liban, elle assure visites et assistance aux Français malades, incarcérés ou isolés et fait le lien avec les familles restées en France.

En 1987, elle fonde la section Liban de l'UFE, et la préside jusqu'en 2004. Elle en est maintenant Président Fondateur d'honneur depuis septembre 2009. Avec 2.500 membres, cette section est la plus importante du monde.

En 1988, Christiane Kammermann est élue déléguée des Français d'Irak, de Jordanie, du Liban et de Syrie au Conseil Supérieur des Français de l'étranger (devenu l'Assemblée des Français de l'étranger). Elle assiste à ce titre à toutes les commissions des consulats des pays qu'elle représente. Elle est administrateur de la Caisse des Français de l'Étranger depuis 1997 et présidente de la Commission des Finances et de contrôle depuis janvier 2009.

Christiane Kammermann a été élue sénateur des Français établis hors de France en 2004. Inscrite au groupe UMP, elle est membre de la commission des affaires sociales et Vice-présidente de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elle est également membre de la Commission Permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger.

Présidente du groupe d'amitié France-Jordanie, elle est parallèlement Vice-présidente des groupes d'amitié France-Liban, Espagne, Suisse, Arabie Saoudite, pays du Golfe, Pays-Bas, Portugal, Ukraine, Andorre, Taiwan et Népal.

Mme Kammermann est également membre de la Commission Nationale des Bourses à l'AEFE.



Claudine LEPAGE
Sénatrice (SOC) depuis 2008
Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

Claudine Lepage est née le 10 août 1949 à Paris. Elle a deux enfants binationaux (franco-allemands) nés en 1976 et 1979. Après avoir suivi ses études supérieures à l'université de Paris IV et de Paris III, elle a été professeur d'Anglais dans la banlieue parisienne, Chargée de cours de français économique et de civilisation française à l'Université Ludwig Maximilian de Munich, Directrice du département de Langues et Responsable de programmes de formation linguistique d'une école supérieure de commerce de Munich.

Elle a été adhérente de l'Union des parents d'élèves (FAPEE) du lycée Jean Renoir de Munich (1986-1995).

Membre de l'ADFE (Association démocratique des Français de l'étranger, section de Munich) depuis 1988, elle est Présidente de la section ADFE de Munich-Bavière en 1990, puis Vice-présidente depuis 1991.

Après son adhésion au Parti socialiste en 1988, elle a été élue au Conseil fédéral de la Fédération des Français de l'étranger en 2000, 2003 et 2005 et a été Secrétaire de la section du Parti socialiste de Munich (2005-2007).

Claudine Lepage a été élue Déléguée au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (CSFE) en 1991, 1994, 2000, devenu l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), et a été réélue Conseillère à l'AFE en 2006.

De 2000 à 2006, elle a été Présidente du groupe ADFE, puis Vice-présidente de l'AFE entre 2006 et 2008.

Claudine Lepage a été membre de la section des Relations extérieures du Conseil économique et social (2005-2006). Elle est Membre d'Amnesty International, initiatrice de groupes FLAM en Allemagne, membre fondateur de l'ASAIPE, association d'entraide munichoise.

Elle a été élue Sénatrice des Français établis hors de France en 2008.

Au Sénat, elle fait partie de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Elle est Vice-présidente des groupes d'amitié France-Allemagne, France-Canada, France-Afrique du Sud et membre du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest.

Elle a publié "Französisch zu Hause" Méthode d'apprentissage de français langue étrangère (Stuttgart, 1988).

Elle parle couramment allemand et anglais.



Richard YUNG
Sénateur (SOC) depuis 2004
Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel,
du règlement et d'administration générale.
Commission des Affaires européennes

Richard Yung naît à Amboise (Indre-et-Loire) en 1947, puis passe toute son enfance, de l'école primaire au baccalauréat, en Afrique et à Madagascar.

Il retourne en France pour ses études et obtient en 1970 un DES d'économie à l'université de Paris-Panthéon, puis le diplôme de l'IEP de Paris en 1971. Il se marie la même année et aura deux enfants en 1975 et 1983.

Il adhère au PSU en 1968 puis entre au Parti Socialiste en 1974 et sera premier secrétaire fédéral de la Fédération des Français de l'Étranger du Parti Socialiste de 1994 à 2003. En 1973, il devient chef du Bureau Plan, Budget et RCB au C.N.R.S. jusqu'en 1978, puis Secrétaire général de l'Institut National de la Propriété Industrielle de 1978 à 1983. Après deux années à la Banque Worms comme Conseiller du Président, et un an comme Responsable administratif et financier à QUESTEL-TELESYSTEMES, il retourne au domaine de la Propriété industrielle et repart à l'étranger en devenant Directeur de l'administration générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève de 1986 à 1989.

Il part ensuite pour l'Allemagne, devenant Directeur de la Coopération internationale de l'Office Européen des Brevets à Munich, poste qu'il occupe de 1989 à 2004.

En 2000, il devient membre désigné à l'Assemblée des Français de l'Etranger, puis il est élu le 26 septembre 2004 sénateur représentant les Français établis hors de France.

Au Sénat, il est membre de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale et de la Commission des Affaires européennes. En juin 2007, il a été co-rapporteur d'un rapport d'information intitulé « Pour un droit de la prescription moderne et cohérent » et en septembre 2007, d'un rapport d'information sur l'état civil des Français nés, résidant ou ayant vécu à l'étranger.

Il est également membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et membre du bureau de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.) Il s'intéresse par ailleurs aux questions de recherche et d'innovation.

Il est aussi Président délégué du groupe France-Madagascar et pays de l'Océan indien pour le Mozambique et Vice-président du groupe France-Royaume-Uni. Il compte également parmi les membres des groupes France-Allemagne, France-Israël, France-Asie du Sud-Est, France-République populaire de Chine, France-République de Chine-Taïwan, France-Territoire Palestinien.

Au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger, il est membre du groupe ADFE-Français du monde. Au Sénat, il siège à la Commission des Affaires économiques.

2ème Convention MONDISSIMO

du Commerce international
et de la Mobilité internationale

12 et 13
novembre 2009

Palais Brongniart
Place de la Bourse
PARIS

VENEZ RENCONTRER LES DRH ET
RESPONSABLES EXPORT DES
PLUS GRANDS GROUPES EUROPÉENS

CAP VERS LES USA...

IMPACT DE LA CRISE SUR LES PRATIQUES DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Convention Privée
Accès gratuit sur
présentation
du badge d'accès

inscription:
www.mondissimo.com
renseignements:
info@mondissimo.com
01 75 43 60 10



100 PARTICIPANTS
24 CONFÉRENCES
24 FORUMS



LE SÉNAT SUR INTERNET
Des sites au service des citoyens
@



Découvrez
le Sénat et
son actualité
à travers
l'ensemble
de ses bases
d'information législative
et apprenez à mieux
connaître **les sénateurs**

- les dossiers législatifs
- les rapports des sénateurs
- les amendements
- les questions écrites et orales
- l'ordre du jour
- la séance en direct
- les comptes rendus
- les notices biographiques des sénateurs
- la chaîne parlementaire Public Sénat



www.senat.fr
Un site au service des citoyens



www.carrefourlocal.senat.fr
le site des acteurs
de la vie publique locale

Créé à l'intention des acteurs locaux par le Sénat, conformément à sa mission constitutionnelle de représentation des collectivités locales, Carrefourlocal.senat.fr est conçu comme un site de référence sur la gestion locale décentralisée



www.expatries.senat.fr
le site du Sénat au service
des Français de l'étranger

Destiné aux Français de l'étranger et aux futurs expatriés, ce site est un instrument de la présence française dans le monde.



www.entreprises.senat.fr
le Sénat ouvert
sur le monde des entreprises

Le site entreprises.senat.fr présente les initiatives du Sénat en direction des entreprises (Club Sénat, Tremplin Entreprises, Tremplin Recherche ...)



www.junior.senat.fr
un site à destination
des jeunes citoyens

Destiné aux 8-12 ans, mais aussi à leurs parents et à leurs professeurs, ce site a pour but de renforcer les liens avec les futurs citoyens, dans une approche ludique et pédagogique